

LA BRESLE

EPTB Bresle

Institution interdépartementale Oise / Seine-Maritime / Somme
pour la gestion et la valorisation de la Bresle



Rapport d'activités

2012

Sommaire

1. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN 4

1.1. La genèse et les missions de l'Institution interdépartementale Oise/Seine-Maritime/Somme pour la gestion et la valorisation de la Bresle ----- 4

1.2. Une reconnaissance en tant qu'Etablissement Public Territorial de Bassin ----- 4

1.3. Ses missions : assurer une cohérence des actions du domaine de l'eau ----- 4

1.4. Le Conseil d'administration et le bureau au 31 décembre 2012 ----- 5

1.5. Le personnel de l'EPTB Bresle au 31 décembre 2012 ----- 6

2. LES PRINCIPALES ACTIONS DE L'INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE EN 2012 ----- 7

2.1. Le SAGE de la Vallée de la Bresle ----- 7

2.2. L'animation de bassin versant ----- 10

2.3. L'animation du document d'objectifs (DOCOB) Natura 2000 sur le site "Vallée de la Bresle" FR2200363 ----- 19

2.4. Les travaux consécutifs à l'étude sur le rétablissement de la libre circulation des poissons migrateurs : les travaux de restauration de la continuité écologique ----- 21

2.5. Le suivi scientifique des poissons migrateurs sur la Bresle en partenariat avec l'ONEMA - station de Eu ----- 24

2.6. Les animations "environnementales" et le développement de la pêche associative sur la vallée ----- 27

2.7. Les études poursuivies par l'Institution interdépartementale en 2012 ----- 29

3. LE BILAN FINANCIER 2012 ----- 31

3.1. Synthèse générale ----- 31

3.2. Détail des dépenses ----- 32

3.3. Analyse des recettes ----- 34

4. ANNEXES ----- 36

1. PRESENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN

1.1. La genèse et les missions de l'Institution interdépartementale Oise/Seine-Maritime/Somme pour la gestion et la valorisation de la Bresle

L'Institution interdépartementale est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière en application des lois n°82-213 du 2 mars 1982 et n°83-8 du 7 janvier 1983 relatives aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et du décret n°83-479 du 10 juin 1983 relatif aux institutions interdépartementales.

Créée et constituée par les Départements de la Seine-Maritime et de la Somme en 1995 rejoints par le Département de l'Oise en 2002, l'Institution interdépartementale a pour mission de conduire les politiques voulues et partagées par ses Départements membres sur ce territoire.

En vertu de ses statuts revus et adoptés le 14 janvier 2004, elle a pour objectifs de :

« - *préserver la qualité des eaux de la Bresle et de favoriser le développement de ses richesses piscicoles,*
- *améliorer la gestion hydraulique du bassin versant de la Bresle dans le respect des équilibres naturels,*
- *mettre en valeur le patrimoine naturel et paysager de la vallée afin de renforcer son attractivité économique et touristique,*
- *réaliser toutes études et tous travaux se rapportant à la mise en œuvre de ces objectifs.* »

1.2. Une reconnaissance en tant qu'Établissement Public Territorial de Bassin

L'Institution interdépartementale de la Bresle, acteur institutionnel de la gestion équilibrée de l'eau à l'échelle de son bassin versant, a demandé et obtenu sa reconnaissance comme EPTB le 19 avril 2007.

Selon le principe de subsidiarité, l'EPTB Bresle est habilité à exercer des missions sur son bassin versant tant en hydraulique (prévention et lutte contre les inondations, ...), qu'en environnement (restauration de la libre circulation des poissons migrateurs, Natura 2000, gestion et préservation des zones humides,...) que sur le plan du développement local notamment au travers de la mise en place d'actions de sensibilisation au respect du patrimoine naturel (animations "pêche et nature",...) par exemple.

1.3. Ses missions : assurer une cohérence des actions du domaine de l'eau

1.3.1. Etre l'animateur du bassin versant

Cette fonction s'exerce actuellement dans de nombreux domaines et continuera à s'accroître dans les années qui viennent, avec la finalisation du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Bresle, l'animation du document d'objectifs Natura 2000 sur le site « Vallée de la Bresle », les implications au quotidien de l'Institution dans la prévention des inondations et des ruissellements, ...

L'ensemble des actions suivies et/ou portées par l'Institution la positionne comme l'acteur capable d'assurer une coordination d'ensemble dans le domaine du "Grand cycle" de l'eau à l'échelle du bassin versant de la Bresle.

1.3.2. Porteur potentiel de maîtrise d'ouvrage ou mandataire selon le principe de subsidiarité

L'EPTB Bresle s'est prononcé pour porter la maîtrise d'ouvrage d'études structurantes devant prévenir les risques d'inondations notamment par ruissellement, sur l'ensemble de son bassin. Cette démarche, qui a fait l'objet de réunions d'informations au printemps 2010, a donné lieu à des priorisations d'intervention de l'Institution Bresle par sous-bassin pour les 5 à 10 ans qui viennent.

Ainsi et depuis 2011, des études hydrauliques sont lancées, à raison d'1 à 2 /an, avec pour objectif de mettre en place les aménagements nécessaires pour lutter et prévenir les risques d'inondations.

Dans ce cadre, l'Institution interdépartementale est chargée de faire émerger les projets, d'accompagner les maîtres d'ouvrage, voire de jouer le rôle de mandataire pour les collectivités qui en formulent la demande.

1.3.3. Un suivi des actions dans le domaine de l'eau sur le bassin versant

Dans le but d'améliorer les connaissances et d'orienter les décisions et les actions en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques, **l'EPTB Bresle est aussi là pour accompagner les maîtres d'ouvrage locaux sur des projets en lien avec la gestion de la ressource "eau" (restauration, préservation des zones humides, ...) et dès lors qu'un besoin existe et/ou qu'un défaut de maîtrise d'ouvrage est perçu.**

Elle apporte ainsi conseils et assistance aux porteurs de projet tant sur le plan de la relecture des documents administratifs et techniques que du fléchage des financements.

1.3.4. Un établissement au service du public et des partenaires

L'Institution c'est aussi une expertise au bénéfice des collectivités, en relai des services de l'Etat, dans le cadre de la mise en place de nouvelles réglementations. A ce titre, elle anime, sensibilise et informe, sur le bassin, via la presse locale, les nombreux contacts avec les communes mais également par les données et conseils qu'elle produit ou relaie (plaquette de gestion des eaux pluviales, etc...) auprès des principaux intéressés.

1.4. Le Conseil d'administration et le bureau au 31 décembre 2012

L'Institution interdépartementale de la Bresle est régie par un conseil d'administration composé de conseillers généraux des 3 Départements membres à raison de 15 membres dont :

- 5 conseillers généraux et le Président du Département de la Seine-Maritime ou son représentant,
- 5 conseillers généraux et le Président du Département de la Somme ou son représentant,
- 2 conseillers généraux et le Président du Département de l'Oise ou son représentant.

1.4.1. Le bureau renouvelé aux élections cantonales de 2011

Présidente : Madame Marie-Françoise GAOUYER, conseillère générale du canton d'Eu (76)

Vice-président : Monsieur Daniel DESTRUDEL, conseiller général du canton de Gamaches (80)

Vice-président : Monsieur Joël PATIN, conseiller général du canton de Grandvilliers (60)

Secrétaire : Monsieur Emmanuel MAQUET, conseiller général du canton d'Ault (80)
Secrétaire-adjoint : Monsieur Jean-Louis AUBRY, conseiller général du canton du Coudray-Saint-Germer (60)

Tenue du Conseil d'administration de l'Institution, le 28 novembre 2012

1.4.2. Les autres membres

Monsieur Jérôme BIGNON, conseiller général du canton d'Oisemont (80)

Monsieur Bernard DAVERGNE, conseiller général du canton de Moyenneville (80)

Monsieur Gérard DECORDE, conseiller général du canton de Formerie (60)

Madame Sandrine HUREL, députée et conseillère générale du canton de Dieppe est (76)

Monsieur Claude JACOB, conseiller général du canton d'Hallencourt (80)

Monsieur Sébastien JUMEL, conseiller général du canton de Dieppe ouest (76)

Monsieur David LEFEVRE, conseiller général du canton de Friville-Escarbotin (80)

Madame Virginie LUCOT-AVRIL, conseillère générale du canton d'Aumale (76)

Monsieur Francis SENEAL, conseiller général du canton de Saint-Saëns (76)

Madame Marie LE VERN, conseillère générale du canton de Blangy-sur-Bresle (76)



Toutes les délibérations et les comptes-rendus des séances du Conseil d'administration qui se sont déroulées en 2012, comme pour les années antérieures, sont en libre téléchargement sur le site internet de l'Institution à l'adresse suivante :

http://www.eptb-bresle.com/3-deliberation-de-l-eptb/C_3-telechargements.html

1.5. Le personnel de l'EPTB Bresle au 31 décembre 2012

Afin de mener à bien les objectifs de préservation, de gestion quantitative et de valorisation de la ressource "eau" sur ce territoire, l'Institution interdépartementale est dotée d'une cellule technique de 8 personnes :

Directeur et chargé de mission Natura 2000 : Jean-Philippe BILLARD

billard.institution.bresle@wanadoo.fr

Assistante administrative et comptable : Stéphanie de SAINT GERMAIN

institution.bresle@wanadoo.fr

Agent administratif et comptable en apprentissage : Déborah FEVRE

fevre.institution.bresle@orange.fr

Chargée de l'animation du SAGE : Caroline MELET

melet.institution.bresle@orange.fr

Chargé de l'animation de bassin versant : Antoine LEFRANCQ

lefrancq.institution.bresle@orange.fr

Chargé de mission "restauration de la continuité écologique" : Pierre-Marie MICHEL

michel.institution.bresle@orange.fr

Animateur "nature et pêche" : Charles-Edouard MACKELBERG

mackelberg.institution.bresle@wanadoo.fr

Agent de surveillance piscicole : Tony MACQUET

institution.bresle@wanadoo.fr

2. LES PRINCIPALES ACTIONS DE L'INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE EN 2012

2.1. Le SAGE de la Vallée de la Bresle

2.1.1. Présentation générale et historique du SAGE

Un SAGE est un document de planification qui a pour but de préserver ou de reconquérir le bon état des eaux (superficielles, souterraines et côtières) afin que tous les usages (alimentation en eau potable, pêche, baignade...) puissent être réalisés sans préjudice pour l'Homme et son environnement.



Historique du SAGE :

- ⌚ 7 avril 2003 : arrêté interpréfectoral de délimitation du périmètre.
- ⌚ 3 avril 2006 : arrêté interpréfectoral de composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE).
- ⌚ 16 juin 2006 et 5 juillet 2006 : réunions institutives de la CLE.
- ⌚ 13 août 2007 : arrêté modificatif n°1 de la composition de la CLE.
- ⌚ 28 avril 2009 : arrêté modificatif n°2 de la composition de la CLE.
- ⌚ 08 février 2011 : arrêté modificatif n°3 de la composition de la CLE.
- ⌚ 29 septembre 2011 : arrêté modificatif n°4 de la composition de la CLE.
- ⌚ 20 novembre 2012 : arrêté de renouvellement de la composition de la CLE.

Historique de la structure porteuse :

- ⌚ 17 novembre 2006 : l'Institution interdépartementale de la Bresle délibère favorablement pour être la structure porteuse du SAGE de la Vallée de la Bresle.
- ⌚ 1^{er} février 2007 au 30 novembre 2012 : recrutement d'une animatrice sous contrat de droit public de 36 mois, renouvelé en février 2010.
- financement du 01/01/2012 au 31/12/2012 : 15,5 % Région Picardie et 84,5 % Institution de la Bresle (participation des 3 Conseils généraux)
- ⌚ 15 novembre 2012 : Magali BERNIZET est remplacée par Caroline MELET à l'animation du SAGE.

L'Institution de la Bresle est la structure porteuse du SAGE. Pour cette raison, elle assure, par le biais de l'animatrice :

- **l'animation technique et la coordination** de la CLE, des commissions thématiques et de la commission permanente : préparation des réunions, comptes-rendus, délibérations...
- **le suivi de l'élaboration des documents du SAGE** (prestation confiée à un bureau d'études depuis le 15 juin 2012),
- **l'élaboration ou la mise à jour de certaines parties des documents du SAGE,**
- **la conduite financière du projet** : préparation des budgets prévisionnels, suivi des dépenses...
- **la mise en œuvre des supports de communication et de promotion du SAGE.**

2.1.2. Avancement de l'élaboration du SAGE en 2012

Le SAGE de la Vallée de la Bresle est en cours d'élaboration. La Commission locale de l'eau (CLE) du SAGE a validé, en juin 2010, l'état initial des milieux et des usages de l'eau, première étape de l'élaboration du SAGE.

Lors de la réunion de la CLE de novembre 2011, il a été décidé de demander à l'Institution de la Bresle de faire appel à un prestataire extérieur, dès 2012, pour aider la CLE à rédiger les phases suivantes du SAGE (diagnostic, tendances et scénarios, PAGD et règlement, évaluation environnementale) dans la mesure où ces phases demandent des compétences pluridisciplinaires, que ce soit en termes d'évolution économique, de perspectives, etc...

L'année 2012 a ainsi été marquée par :

- **au premier semestre**, la finalisation du cahier des clauses techniques et particulières de l'étude de « rédaction des documents du SAGE de la vallée de la Bresle », la publication de l'offre, l'analyse des candidatures et enfin la notification du marché au groupement SAFEGE/MD Conseil le 20 juin 2012,
- **au second semestre**, le démarrage de l'étude : la finalisation du projet de rapport de diagnostic et de l'atlas cartographique associé, le travail sur le scénario tendanciel du SAGE.

Historique des réunions/prises de décisions pour 2012 :

🕒 **23 janvier 2012 - réunion de la Commission permanente**

Ordre du jour : validation du cahier des charges pour la sous-traitance de la rédaction des documents du SAGE, pré-validation du projet de rapport d'activités de la CLE pour l'année 2011, réflexion sur le renouvellement complet de la CLE, avis sur la révision du classement des cours d'eau (art L.214-17 du Code de l'environnement).

🕒 **23 mai 2012 – Commission d'appel d'offres du marché d'études « Rédaction des documents du SAGE de la vallée de la Bresle »**

Ordre du jour : examen, analyse, classement des offres et décision d'attribution.

🕒 **20 juin 2012 – Notification du marché d'élaboration des documents du SAGE de la vallée de la Bresle au groupement SAFEGE – MD Conseils.**

*Réunion de travail avec les membres de la CLE
19 novembre 2012, Bouttencourt*

🕒 **12 juillet 2012 - réunion de démarrage de l'étude d'élaboration des documents du SAGE entre l'EPTB Bresle, les financeurs de l'étude et le groupement SAFEGE/MD Conseil**

Ordre du jour : échanges autour de la méthodologie proposée par le prestataire retenu

pour élaborer les documents du SAGE, ajustement des délais, du calendrier de réalisation et de l'organisation des groupes de travail.

🕒 **5 septembre 2012 - réunion de la CLE**

Ordre du jour : présentation des résultats de l'étude de délimitation des zones humides de la Bresle et de ses affluents par le bureau d'études SCE, présentation des différentes étapes et des objectifs de l'étude de rédaction des documents du SAGE par SAFEGE, point sur l'avancement du renouvellement de la composition de la CLE.

🕒 **24 octobre 2012 - réunion de travail avec les membres de la CLE**

Ordre du jour : compléter et/ou corriger le rapport de diagnostic sur l'état qualitatif et quantitatif des masses d'eau, l'état des milieux aquatiques, le risque d'érosion et d'inondation, la synthèse du diagnostic, la définition des enjeux du territoire.



🕒 **19 novembre 2012 - réunion de travail avec les membres de la CLE**

Ordre du jour : initiation de la phase « tendances et scénarios – Identification de l'évolution du climat, de la démographie, de l'occupation des sols, des activités économiques sur le bassin versant de la Bresle, aux horizons 2021 et 2027, en l'absence de SAGE (scénario tendanciel) ».

🕒 **26 novembre 2012 (matin) – Commission thématique « Gestion, protection et valorisation des milieux aquatiques »**

Ordre du jour : identification de l'évolution des milieux aquatiques, des espèces et de la continuité écologique ainsi que des loisirs liés à l'eau, sur le bassin versant de la Bresle, aux horizons 2021 et 2027, en l'absence de SAGE (scénario tendanciel).

🕒 **26 novembre 2012 (après-midi) – Commission thématique « Prévention et lutte contre le risque inondation et érosion »**

Ordre du jour : identification de l'évolution des risques d'érosion, de ruissellements et d'inondations sur le bassin versant de la Bresle, aux horizons 2021 et 2027, en l'absence de SAGE (scénario tendanciel).

🕒 **27 novembre 2012 (matin) – Commission thématique « Préservation de l'état des eaux souterraines »**

Ordre du jour : identification de l'état qualitatif et quantitatif des eaux souterraines, sur le bassin versant de la Bresle, aux horizons 2021 et 2027, en l'absence de SAGE (scénario tendanciel).

🕒 **27 novembre 2012 (après-midi) – Commission thématique « Préservation de l'état des eaux superficielles »**

Ordre du jour : identification de l'état qualitatif et quantitatif des eaux superficielles, sur le bassin versant de la Bresle, aux horizons 2021 et 2027, en l'absence de SAGE (scénario tendanciel).

*Réunion de réinstallation de la CLE,
17 décembre 2012, Bouttencourt*



🕒 **17 décembre 2012 - réunion d'installation de la nouvelle CLE**

Ordre du jour : présentation du contexte du SAGE par Mme La Sous-préfète de Dieppe, présentation des enjeux et du calendrier du SAGE, Election du Président de la CLE, adoption des règles de fonctionnement de la CLE, élection des Vice-Présidents de la CLE, élection des membres de la Commission permanente, adoption du rapport d'activités pour l'année 2011.

2.1.3. Etude de délimitation des zones humides de la Bresle et de ses affluents

Pour rappel, l'Institution de la Bresle a accepté, en novembre 2010, de porter l'étude de délimitation des zones humides de la Bresle demandée par la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de la Vallée de la Bresle. Le marché a été notifié au **bureau d'études SCE le 24 octobre 2011.**

Cette étude repose sur le critère pédologique ; elle vient compléter la délimitation des zones humides sur critère botanique réalisée par les DREAL Picardie et Haute-Normandie.

Les premières semaines de l'étude ont été consacrées à la réalisation de sondages pédologiques « test » permettant à SCE de définir la zone de prospection pédologique.

Au cours des mois de janvier, février et mars 2012, 1 702 points de sondages pédologiques ont ainsi été réalisés dont 987 sondages principaux (jusqu'à 1,2 m de profondeur) et 715 sondages d'appoint, soit une moyenne de plus d'un sondage par hectare prospecté. Ces sondages, croisés à la délimitation des zones humides sur critère botanique ont permis de cartographier **1 962 ha de zones humides**, dont 40 % à partir du critère pédologique (787 ha). **Les zones humides couvrent ainsi 2,6 % du bassin versant de la Bresle.**



Une plaquette de présentation de l'étude à destination des élus a été réalisée. Les résultats de l'étude ainsi que cette plaquette ont été présentés aux élus le 29 novembre 2012. Cette réunion a marqué la fin de l'étude.

Page de garde de la plaquette « Les zones humides de la Bresle et de ses affluents »

2.2. L'animation de bassin versant

2.2.1 Prévenir les risques d'inondation : la maîtrise de l'érosion et des ruissellements

La maîtrise de l'érosion et du ruissellement des versants sont des enjeux importants du territoire tant leurs impacts sont multiples :

- **Dégradation de la qualité des eaux superficielles** par apports directs de sédiments et de polluants,
- **Colmatage des habitats aquatiques** (frayères, ...),
- **Dégradation de la ressource en eaux souterraines** destinée à l'AEP (points d'infiltration préférentielle, ...),
- **Inondations des zones urbaines**,
- ...

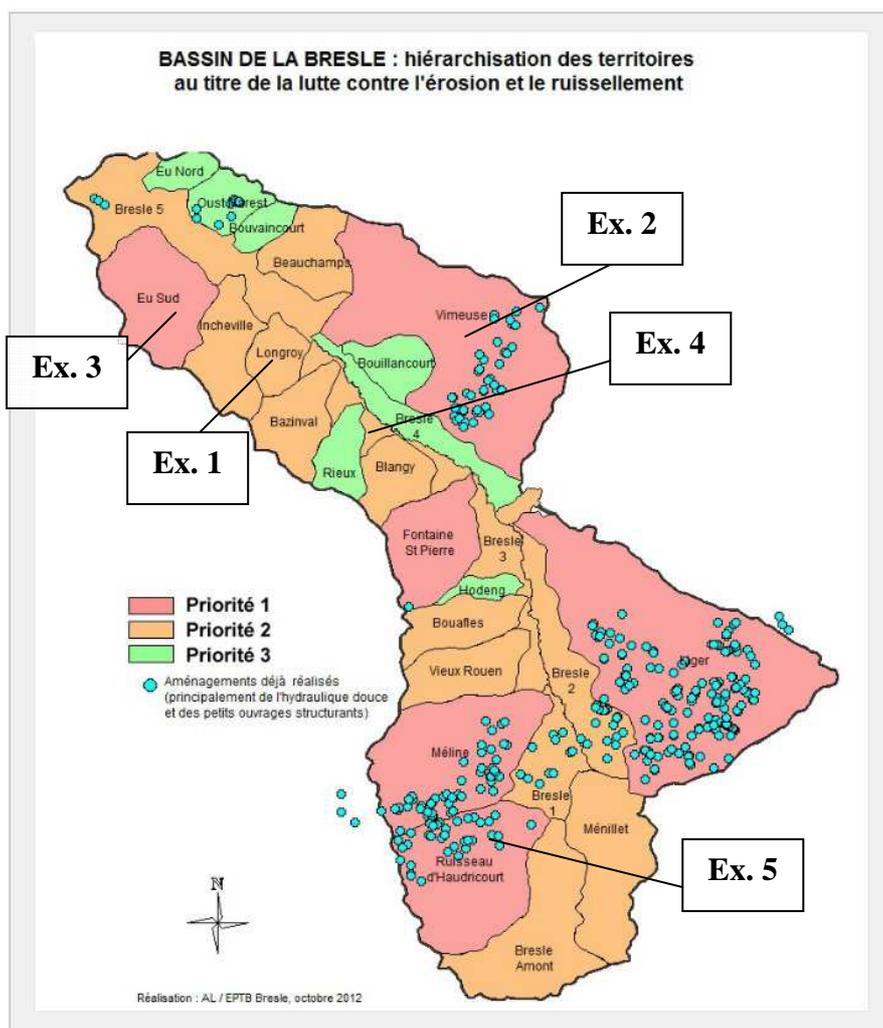
Caractérisation et hiérarchisation des bassins versants

La gestion du ruissellement et de l'érosion doit se faire sur une échelle cohérente, à savoir les bassins versants hydrographiques. Le bassin versant de la Bresle est composé de 26 sous-bassins, de taille et de fonctionnement hydraulique différents. En 2010, une première approche de priorisation des territoires au titre de la lutte contre l'érosion et les ruissellements a été réalisée par l'EPTB. A cette occasion, seul l'enjeu « protection des biens et des personnes » (inondation des zones urbaines) a été analysé. En 2012, cette approche a été revue et complétée par deux autres enjeux :

↳ **Enjeu « eaux superficielles »** : un axe de ruissellement qui traverse des cultures n'aura pas le même impact sur le cours d'eau qu'un talweg qui emprunte exclusivement des prairies. De la même manière, un axe de ruissellement qui se jette directement dans la

Bresle, via notamment les réseaux d'eaux pluviales des communes, n'aura pas le même impact qu'un talweg dont l'exutoire est une plaine d'infiltration. Plusieurs critères ont donc été analysés sur chaque sous bassin : nombre et parcours hydrauliques des axes de ruissellement, occupation du sol, exutoires des axes de ruissellement, aléa érosion, ...

↳ *Enjeu « eaux souterraines »* : l'érosion et le ruissellement des terres agricoles peuvent impacter la qualité des eaux destinées à l'alimentation en eau potable. Là encore, plusieurs critères ont été étudiés pour caractériser cet enjeu sur chaque territoire : présence d'un captage AEP, qualification du captage (priorité SDAGE, Grenelle, ...), sensibilité des captages à la turbidité, nombre de bétouilles recensées sur le sous bassin, ...



Le croisement de ces trois enjeux a permis d'élaborer une carte de priorité des territoires au titre de la lutte contre l'érosion et les ruissellements.

Cette carte, présentée ci-contre, sert de base de travail à l'Institution interdépartementale pour la priorisation des projets à porter. Il est bien entendu que cette démarche ne remet nullement en cause la mise en œuvre d'actions sur des territoires jugés moins prioritaires (en fonction des opportunités, du contexte locale et des sollicitations), **l'Institution Bresle restant, bien évidemment, à l'écoute des collectivités qui souhaitent s'engager pour prévenir leur territoire de tout risque d'inondation.**

Sont résumés, ci-après, les principaux dossiers, intitulés "Ex." pour "exemple", au titre desquels l'Institution a apporté un soutien technique et administratif sur l'année 2012.

Ex 1 *Etude du sous-bassin versant de Longroy débutée en 2011*

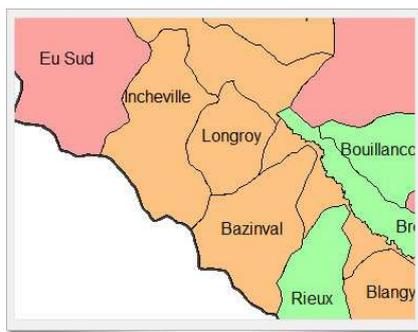
Ce bassin versant qui couvre une superficie de 1 089 ha est réparti sur 4 communes seinomaines : LONGROY, GUERVILLE, MILLEBOSC et INCHEVILLE. Une réunion organisée, en 2011, par l'EPTB Bresle a permis de mobiliser ces communes pour la réalisation d'une étude hydraulique et l'élaboration d'un programme d'actions.

Les principales solutions d'aménagements, faisant généralement suite à ce genre d'étude, concernent des aménagements d'hydraulique douce (haies, mares, fascines, talus d'infiltration,

bandes enherbées, ...) mais aussi, et dans certains cas, des ouvrages structurants (bassins tampon, ...).

Sur cette opération, et à la demande des communes intéressées, l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Bresle a assuré la maîtrise d'ouvrage sur la base d'un plan de financement arrêté comme suit :

- Agence de l'Eau Seine-Normandie : 70 %
- Conseil Régional de Haute-Normandie : 10 %
- EPTB BRESLE (le résiduel est en fait pris en charge par les 4 communes par le biais de conventions financières avec l'EPTB) : 20 %



Historique de l'avancée :

⌚ 14 janvier 2011 : réunion de présentation et de négociation du plan de financement avec les communes.

⌚ 22 mars 2011 : signature de la convention multipartite entre les communes et l'Institution, qui sera chargée d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'étude.

⌚ 13 mai 2011 : validation du dossier de consultation des entreprises (DCE).

⌚ 30 mai 2011 : rédaction et diffusion de l'avis d'appel public à la concurrence (AAPC).

⌚ 11 juillet 2011 : date limite de remise des offres au titre du marché d'étude hydraulique établi au droit de ce sous-bassin versant.

⌚ 5 septembre 2011 : phase de négociation sur les prix.

⌚ 9 septembre 2011 : rapport d'analyse des offres et choix.

⌚ septembre 2011 : demandes de subventions.

⌚ 19 octobre 2011 : réunion de démarrage de l'étude.

⌚ 15 février 2012 : réunion de fin de phase 1.

⌚ 27 juillet 2012 : réunion de fin de phase 2.

⌚ 14 décembre 2012 : réunion de concertation avec les exploitants agricoles concernés.

Les trois réunions organisées en 2012 auront permis de valider l'état des lieux du fonctionnement hydrologique du territoire, les résultats des calculs hydrauliques et le schéma d'aménagement ; seul le programme d'actions reste à finaliser (coût des aménagements, dimensionnement des ouvrages, ...).

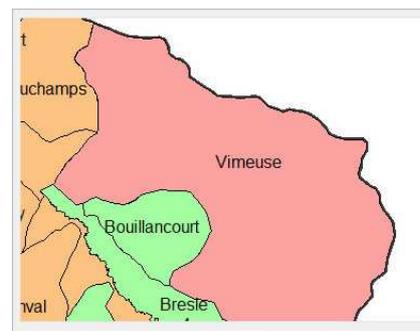
A FAIRE :

⌚ Premier semestre 2013 : validation définitive de l'étude.

⌚ Deuxième semestre 2013 : négociation individuelle avec les exploitants agricoles et réalisation de la première tranche de travaux.

Ex 2 *Etude du sous-bassin versant aval de la Vimeuse*

Ce bassin versant picard couvre une superficie de 6 527 ha réparti sur tout ou partie de 13 communes : AIGNEVILLE, BOUILLANCOURT-EN-SERY, BOUTTENCOURT, BUIGNY-LES-GAMACHES, EMBREVILLE, FRAMICOURT, FRETTEMEULE, GAMACHES, LE TRANSLAY, MAISNIERES, MARTAINNEVILLE, TILLOY-FLORIVILLE ET VISMES-AU-VAL. L'amont de ce sous bassin (à l'est de l'A28) a déjà fait l'objet d'une étude hydraulique suivie par la mise en place d'un programme de travaux, l'ensemble ayant été porté par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin Versant de la Vimeuse (SIAHBVV).



La maîtrise d'ouvrage de l'étude, lancée en 2011 sur la partie aval de ce bassin, est toujours portée par ce même syndicat, l'EPTB BRESLE assurant, par le biais d'une convention de partenariat, une assistance technique à la réalisation du projet. Le plan de financement de l'étude se répartit entre les trois financeurs suivants : Agence de l'eau Seine-Normandie (60 %), FEDER Picardie (20%) et SIAHBVV (20%).

Historique de l'avancée du dossier en 2011 :

- ⌚ 17 novembre 2010 : signature de la convention de partenariat EPTB / SIAHBVV.
- ⌚ 12 janvier 2011 : validation du DCE.
- ⌚ 21 janvier 2011 : rédaction et diffusion de l'avis d'appel public à la concurrence (AAPC).
- ⌚ 7 mars 2011 : remise des offres.
- ⌚ 30 mars 2011 : rapport d'analyse des offres.
- ⌚ Avril-mai 2011 : demandes de subventions.
- ⌚ 26 mai 2011 : réunion de cadrage.
- ⌚ 14 juin 2011 : réunion de démarrage de l'étude.
- ⌚ 13 janvier 2012 : réunion de fin de phase 1.
- ⌚ 15 mars 2012 : réunion technique pour la mise en cohérence des études en cours sur le BV de la Vimeuse (étude hydraulique, Schémas de gestion des eaux pluviales -SGEP- à Fretteville et Maisnières, étude de remembrement à Fretteville).
- ⌚ 15 juin 2012 : réunion intermédiaire de phase 2 et visite de terrain.



Sur cette étude, les trois réunions organisées, en 2012, auront permis de valider l'état des lieux du fonctionnement hydrologique du territoire, le diagnostic des pratiques agricoles, les résultats des calculs hydrauliques et du schéma d'aménagement, le programme d'actions restant, quant à lui, à finaliser (coût des aménagements, dimensionnement des ouvrages, ...).

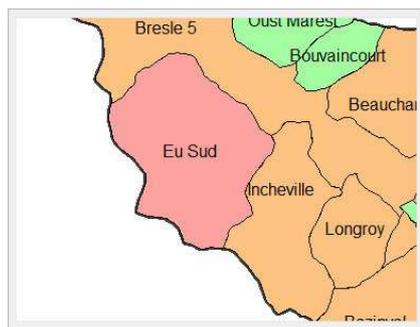
Exemple d'une ravine sur le bassin versant, mars 2012

A FAIRE :

l'étude.

- ⌚ Premier semestre 2013 : validation définitive de
- ⌚ Deuxième semestre 2013 : définition des modalités de mise en œuvre du programme de travaux et négociation individuelle avec les exploitants agricoles.

Ex 3 *Etude du sous-bassin versant d'Eu sud*



Le bassin versant d'« Eu sud » apparaît en priorité forte dans la hiérarchisation des sous bassins présentée ci-avant. Ce territoire de 3 200 ha s'étend sur tout ou partie de 8 communes : EU, SAINT-PIERRE-EN-VAL, ETALONDES, SAINT-REMY-BOSCROCOURT, LE MESNIL-REAUME, BAROMESNIL, MONCHY-SUR-EU et INCHEVILLE. Depuis 1994, plus de 15 arrêtés de catastrophes naturelles ont été pris sur ce bassin versant, la plupart à la suite d'inondations par ruissellement.

A l'instar des bassins versants de Longroy et de la Vimeuse, il semble nécessaire de réaliser une étude hydraulique afin de

proposer un schéma d'aménagements pour limiter les risques liés aux ruissellements et à l'érosion.

A ce titre, l'EPTB Bresle a organisé une réunion avec les maires des communes concernées le 9 novembre 2012. A la suite de cette rencontre, la totalité des collectivités concernées a délibéré favorablement pour la réalisation de l'étude.

Le talweg du Fond de Cumont à Eu, octobre 2012

La maîtrise d'ouvrage du projet sera portée par l'Institution Bresle. Le montant estimatif de l'étude s'élève à 30 000 € HT, le taux prévisionnel de subventions est de 80 %. Le résiduel sera pris en charge, en totalité, par les collectivités concernées :

- Eu, Incheville et Etalondes de manière individuelle,
- la Communauté de Communes Yères et Plateau au titre des 5 autres communes (la compétence érosion / ruissellement ayant été transférée à la Communauté de communes).

A FAIRE :

🕒 Premier semestre 2013 : publication du marché.



Ex 4 *Réalisation d'une mare tampon et d'une fascine sur la commune de Monchaux-Soreng*

Au cours de l'année 2012, la commune de Monchaux-Soreng a sollicité l'EPTB sur un problème de ruissellement. Une première rencontre avec M. le Maire et une visite de terrain ont permis de comprendre l'origine des dysfonctionnements. Le problème se situe au niveau de la rue de l'église. Cette dernière est l'exutoire d'un petit bassin versant constitué d'une parcelle cultivée en amont de la RD49 (8 ha environ). Au niveau du point bas de la parcelle, les eaux de ruissellement passent sous la route puis ressortent en surface dans une petite parcelle communale avant de rejoindre la rue de l'église. Les eaux chargées en sédiments (érosion de la parcelle agricole en question) sont ensuite collectées par le réseau d'eaux

pluviales de la commune dont l'exutoire est un rejet direct dans la Bresle. L'animateur du bassin versant a donc proposé à la mairie une solution pour limiter le phénomène. Elle consiste à aménager une mare tampon sur la parcelle communale et à mettre en place une fascine au niveau du point de la parcelle agricole pour piéger les sédiments.



Ruissellement à Monchaux-Soreng, rue de l'église, décembre 2012

Ce projet a été accepté par la commune. Dès lors, l'EPTB Bresle, en tant qu'assistant technique, a réalisé toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre :

- Elaboration du dossier pour le passage en Comité Technique Qualité de l'Environnement (CTQE),
- Elaboration du cahier des charges (CCTP) pour l'étude de maîtrise d'œuvre (phase AVP, phase PRO, suivi des travaux et dossier réglementaire Loi sur l'Eau),
- Analyse des offres,
- Suivi de l'étude de maîtrise d'œuvre,
- Rencontre avec l'exploitant agricole, ce dernier ayant accepté la mise en place de la fascine.

L'étude, en cours de réalisation, est financée à 60 % par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Sa validation est prévue pour le 1^{er} trimestre 2013. La commune de Monchaux-Soreng est maître d'ouvrage du projet.

Ex 5 *Maintien des éléments du paysage : cas d'un arrachage de haie à Haudricourt*

En 2012, la mairie d'Haudricourt a sollicité l'EPTB sur un problème d'arrachage d'une haie d'intérêt hydraulique pour son territoire. Considérant que la mairie avait pris un arrêté municipal pour interdire l'arrachage des haies, l'EPTB Bresle a sollicité l'avis de la Préfecture, tout en prenant contact auprès de la Chambre d'Agriculture sur ce dossier. En parallèle, la mairie d'Haudricourt a porté plainte contre l'exploitant pour non-respect d'un arrêté municipal. L'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) missionné dans ce cadre, par le Procureur de la République, a permis au cours d'une entrevue avec toutes les parties intéressées, de trouver une issue à ce litige. En effet et contre un abandon des poursuites judiciaires qui couraient contre lui, il a été proposé à l'exploitant :

- dans un premier temps, de replanter une haie sur talus dans l'emprise du talweg,
- puis, dans un second temps, de replanter la totalité du linéaire arraché.

L'exploitant s'est engagé à formuler une réponse pour le début de l'année 2013.

A la suite de ce dossier, et dans le courant de l'année 2013, l'EPTB Bresle va travailler à l'élaboration d'un arrêté type pour la protection des haies, arrêté qui sera bien entendu, diffusé à toutes les communes du bassin, tant le maintien de ces éléments du paysage est une mesure qui peut jouer et concourir à diminuer les risques d'érosion et de ruissellements.

Ex autres *Des sollicitations de l'Institution sur des retournements d'herbages*

L'EPTB Bresle a été sollicité, en 2012, pour avis technique sur 4 projets de retournement d'herbages (15 parcelles en prairies au total). A chaque fois, une visite de terrain fut organisée sur chaque parcelle avec l'exploitant pour bien comprendre son fonctionnement hydraulique.

Exemple d'un herbage à Saint-Léger-aux-Bois, 2012

Sur les 4 dossiers traités, deux parcelles ont fait l'objet d'un avis défavorable en raison de leur localisation dans le périmètre de protection éloigné d'un captage AEP et/ou car l'enjeu érosion/ruissellement a été jugé trop important.



Les autres parcelles ont, quant à elles, fait l'objet d'un avis favorable sous réserve de la mise en œuvre de mesures compensatoires telles que le maintien des haies, de bandes enherbées ou la mise en place de talus d'infiltration.

A NOTER

Base de données : BD CASTOR

La BD CASTOR est une base de données Internet développée par l'Agence Régionale pour l'Etude et l'Amélioration des Sols (AREAS). Son objectif est de recenser tous les aménagements d'hydraulique douce (haies, fascines, ...) réalisés en Haute-Normandie. En 2012, l'EPTB a actualisé, complété et validé la BD CASTOR sur son territoire. Dès lors, tous les nouveaux aménagements qui seront réalisés sur le bassin versant seront ajoutés dans cette base de données.

L'EPTB dispose d'un accès privilégié à la BD CASTOR. Les communes, communautés de communes, syndicats des eaux ou toute autre collectivité du territoire peuvent solliciter l'EPTB pour consulter cette base de données.

2.2.2. Eau potable et assainissement

En 2012, l'EPTB BRESLE a participé à plusieurs réunions sur des projets relatifs à l'assainissement et l'adduction en eau potable des communes du bassin versant. Le rôle de l'EPTB sur ces projets est de répondre aux diverses sollicitations techniques des maîtres d'ouvrages, de leur fournir l'ensemble des données en sa possession et de les aider dans leurs démarches (demandes de financements, procédures réglementaires, ...). Les deux principaux projets suivis en 2012 sont les suivants :

Mise en place d'un assainissement intercommunal sur le SIVOM de Gamaches

La zone de projet est composée de 9 communes. Elle est actuellement équipée de 4 stations d'épuration : STEP de Gamaches (effluents de Gamaches et de Longroy), STEP de Bouvaincourt (effluents de Bouvaincourt, Beauchamps et Dargnies), STEP d'Incheville (effluents d'Incheville) et lagune de l'Epinoy (commune de Monchaux-Soreng). Ces 4 unités de traitements sont dans un état de vétusté avancé. Une étude préliminaire a donc été réalisée en 2011 par le SIVOM de Gamaches (bureau d'études BERIM). Le projet consiste à créer une nouvelle station d'épuration à Bouvaincourt-sur-Bresle et à démolir les anciennes unités. En 2012, l'EPTB a participé à 4 réunions sur ce projet : phases avant-projet STEP et réseaux, phase projet STEP et réseaux, dossier Loi sur l'Eau. Il a également répondu aux nombreuses sollicitations techniques des bureaux d'études et du COPIL sur la réhabilitation des zones humides au droit des « futures anciennes STEP ». Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une mesure compensatoire à la création de la nouvelle STEP. La phase de maîtrise d'œuvre au stade "pro" de la STEP et des réseaux, ainsi que le dossier Loi sur l'Eau, sont en cours de finalisation.

Remarque : en cours d'année, le SIAEPA de Rieux Monchaux a finalement décidé de se retirer du projet. La lagune de l'Epinoy ne sera donc pas raccordée à la nouvelle STEP de Bouvaincourt. Des réflexions sont néanmoins en cours pour le devenir de cette lagune (raccordement à la STEP de Monchaux dans le cadre d'une réhabilitation).

Etude de sécurisation de l'alimentation en eau potable du secteur de Saint-Léger-aux-Bois

Cette étude concerne les syndicats de Blangy Bouttencourt, Nesle Pierrecourt, Saint-Léger-aux-Bois, Rieux Monchaux, Sources de l'Yères, Vallée de l'Yères et Vieux-Rouen-sur-Bresle. L'objectif est d'étudier tous les scénarios permettant de satisfaire les besoins en eau du secteur, en quantité et en qualité sur le long terme. L'étude est en cours de

réalisation par SOGETI INGENIERIE. Le maître d'ouvrage de l'étude est le SIAEPA de la Région de Saint-Léger-aux-Bois, agissant au nom d'un groupement de commande composé des syndicats susvisés.

2.2.3. Le suivi de divers projets

Suivi du Plan de prévention des risques multirisques (PPRM) des 3 villes sœurs (EU, MERS LES BAINS, LE TREPORT)

En 2012, deux réunions ont été organisées au titre de la réalisation du Plan de Prévention des Risques Multirisques des 3 villes sœurs, avec notamment la validation de la carte des aléas.

Le projet porte sur la totalité des risques sur les 3 communes susvisées : recul du trait de côte, inondation par submersion marine, remontée de nappes, débordement de cours d'eau et ruissellement.

Suivi de la Directive Inondation

En 2012, l'EPTB a participé à 3 réunions (DRIEE et COMITER) sur l'état d'avancement de la Directive Inondation. La liste des TRI (Territoires à Risque d'Inondation) du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands a été validée par arrêté préfectoral le 27 novembre 2012. **L'aval du bassin versant de la Bresle ne figure pas dans cette liste. Il est toutefois pressenti, au vu de ses enjeux, comme pouvant devenir un TRI de 2nde génération.**

Des avis sur les dossiers Loi sur l'Eau : une préservation des milieux pour protéger la ressource en "eau"

En 2012, l'EPTB a rendu 2 avis officiels sur des dossiers Loi sur l'Eau et un avis préalable. Le projet qui a mobilisé le plus de temps est l'extension d'un bâtiment industriel en zone humide et en zone inondable. Dans un premier temps, l'EPTB a émis un avis défavorable sur ce projet et a attiré l'attention du pétitionnaire sur la nécessité, dans l'hypothèse où le projet ne pouvait pas être déplacé, de réaliser des mesures compensatoires cohérentes et ambitieuses. Après 6 réunions de concertation, dont plusieurs organisées par Madame la Sous-préfète de Dieppe, le pétitionnaire a modifié son projet pour assurer la transparence hydraulique des bâtiments et des infrastructures. Il a également sollicité l'avis de l'EPTB sur un terrain à Incheville pouvant faire l'objet d'une réhabilitation de zones humides en guise de mesure compensatoire. Une visite de terrain a permis de constater que cette parcelle est effectivement, en partie, une ancienne zone humide remblayée. Le pétitionnaire a donc rajouté dans son projet la réalisation d'un plan de gestion de l'ensemble de la zone humide susvisée et la restauration de celle-ci (retour au terrain naturel), sur la surface équivalente à la surface détruite. Il a ainsi obtenu l'accord des services de l'Etat sur le dossier Loi sur l'Eau. Il a été convenu que l'EPTB accompagnerait techniquement le pétitionnaire pour la réalisation des mesures compensatoires.

2.2.4. Les implications de l'Institution en matière d'urbanisme

Les avis d'urbanisme et la gestion des eaux pluviales urbaines

Depuis 2007 sur le versant normand de son bassin, l'EPTB BRESLE émet des avis techniques sur les autorisations d'urbanisme : permis de construire, certificats d'urbanisme, permis d'aménager, **260 avis ont ainsi été formulés en 2012.** Sur ce thème précis, l'EPTB a recruté un stagiaire en 2012 pour faire le bilan de tous les avis formulés depuis 2011. Cette étude a notamment permis d'actualiser la nomenclature de l'EPTB pour l'instruction des avis (intégration de nouvelles données telles que l'inventaire des zones humides, ...).

Evolution de la quantité d'avis d'urbanisme traités entre 2007 et 2011

| Année | Nombre total de dossiers traités | Nombre de dossiers traités par mois |
|--|----------------------------------|-------------------------------------|
| 2007 (début de la consultation : mars) | 95 | 9,5 |
| 2008 | 248 | 20,67 |
| 2009 | 210 | 17,50 |
| 2010 | 255 | 21,25 |
| 2011 | 234 | 19,50 |
| 2012 | 260 | 21,67 |

L'EPTB BRESLE accompagne également les communes du bassin versant pour la réalisation des Schémas de Gestion des Eaux Pluviales. L'état d'avancement de ces études est synthétisé dans le tableau suivant :

| Département | Commune | Etat au 31/12/2011 |
|-----------------|--------------------------|-------------------------|
| Seine-Maritime | Saint-Rémy-Boscrocourt | Etude en cours |
| | St Pierre-en-Val | Etude en cours |
| | Mesnil-Réaume | Etude en cours |
| | Longroy | Etude finalisée |
| | Incheville | Etude en cours |
| | Eu | Etude finalisée |
| | Rieux | Etude en cours |
| | <i>Le Tréport</i> | <i>Perspective 2013</i> |
| | <i>Blangy-sur-Bresle</i> | <i>Perspective 2013</i> |
| | <i>Millebosc</i> | <i>Perspective 2013</i> |
| <i>Bazinval</i> | <i>Perspective 2013</i> | |
| Somme | Frettemeule | Etude en cours |
| | Maisnières | Etude en cours |

A NOTER

L'Institution interdépartementale, un appui aux communes dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme

En matière d'urbanisme, il convient de rappeler que l'Institution interdépartementale peut, dans le cadre de la réalisation ou de la révision des documents d'urbanisme communaux, apporter aux conseils municipaux nombre d'informations essentielles à la constitution ou à la révision de ces documents, comme notamment et entre autre, des indications cartographiques essentielles au titre de la prévention contre les inondations.

Dès l'émergence de projets de ce type, l'Institution très rapidement mobilisable, sera tout à fait en mesure de répondre aux sollicitations des conseils municipaux qui en feraient la demande.

2.2.5. Réduction des pollutions issues des activités artisanales

En juillet 2011, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA) de la Seine-Maritime, de la Somme et l'EPTB BRESLE ont signé une charte dont l'objectif principal était de réduire l'impact des activités artisanales sur le bassin.

En privilégiant les métiers définis comme prioritaires par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (garages, pressings, imprimeries,...) et ceux liés au contexte du bassin, **les CMA 76 et 80 ont**

ainsi, sur 2012, **procédé à plus d'une vingtaine de visites de socioprofessionnels et réalisé, chez les artisans qui le souhaitaient, 20 pré-diagnostics.**

A la suite de ces pré-diagnostics, **elles ont accompagné 4 entreprises du bassin, qui en ont fait la demande, à l'élimination conforme et à la diminution de leurs déchets** (prioritairement les déchets dits "dangereux"). Ces actions qui visent à améliorer la qualité des rejets issus de ces activités, participent, bien entendu, à améliorer aussi la qualité de la ressource en "eau" au sens général. Ces pré-diagnostics sont ont aussi une formidable clef d'entrée pour inciter les socioprofessionnels (artisans) à investir pour limiter leurs impacts sur l'environnement.



2.3. L'animation du document d'objectifs (DOCOB) Natura 2000 sur le site "Vallée de la Bresle" FR2200363



2.3.1. Présentation générale

La directive communautaire n°92-43 CEE du 21 mai 1992, dite directive « habitats, faune, flore », vise à préserver la diversité biologique européenne, principalement au moyen de la constitution d'un réseau de sites abritant les habitats naturels et les habitats



d'espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire qu'il convient de maintenir dans un état de conservation ou de restaurer.

Sur le site Natura FR 2200363 "Vallée de la Bresle", l'Institution, qui a porté l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB), entre 2005 et 2008, porte depuis cette date l'animation sur ce site, animation qui doit être un levier à la préservation de ces richesses. **Cette animation, dont le financement est assuré par des fonds européens et l'Etat français, est d'ailleurs, depuis 2011, faite en partenariat avec les Conservatoires d'espaces naturels de Haute-Normandie et de Picardie et depuis 2012, avec les Chambres d'agriculture Oise et Somme pour l'aspect agricole.**

Historique sur ce thème :

- ⌚ Avril 2005- juillet 2008 : élaboration du document d'objectifs (DOCOB) Natura 2000.
- ⌚ Juillet 2008 - Décembre 2012 : animation du DOCOB Natura 2000 "Vallée de la Bresle".

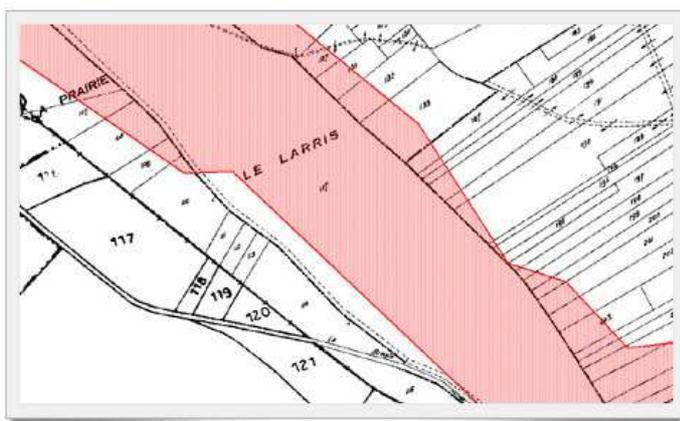
Une séance du comité de pilotage Natura

Dates clés au titre de l'année 2012 :

- ⌚ Décembre 2011 - janvier 2012 : consultation des communes et EPCI concernés par le projet de modification du périmètre Natura 2000 "Vallée de la Bresle".
- ⌚ Janvier-mai 2012 : préparation de la campagne MAET 2012 sur le site Natura 2000 et janvier-décembre 2012 : sollicitations diverses au titre des études d'incidences sur le site Natura 2000 "Vallée de la Bresle".



- ⌚ 12 janvier 2012 : réunion de concertation en Haute-Normandie relative à l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000.
- ⌚ 6 février 2012 : réunion bilan sur la consultation effectuée par l'Etat sur les propositions de modifications du périmètre Natura 2000, entre Mme LUCOT-AVRIL, Présidente du COPIL Natura 2000, l'EPTB Bresle et les services de l'Etat des 3 départements.
- ⌚ 17 février 2012 : CRAE Haute-Normandie pour la campagne MAET 2012.
- ⌚ 13 mars et 26 mars 2012 : réunions d'informations à Blangy-sur-Bresle (76), Lannoy-Cuillère (60) et Bouttencourt (80) sur la campagne MAET 2012 pour Natura 2000 à destination des agriculteurs concernés par le site.
- ⌚ Mars-mai 2012 : relances téléphoniques et rencontres avec des agriculteurs du site Natura 2000 pour la campagne MAET 2012 avec dépôt des dossiers au 15 mai.
- ⌚ 16 avril 2012 : arrêté préfectoral de la Somme portant désignation du comité de pilotage du site d'importance communautaire (SIC) FR2200363 "vallée de la Bresle" et envoi de la candidature de l'Institution pour animer la campagne MAET 2013 sur tout le site Natura 2000.
- ⌚ Mai - septembre 2012 : planification et sorties terrain pour la campagne de mise en place des Contrats Natura 2000 pour 2012, sur le site "Vallée de la Bresle".
- ⌚ 11 juin 2012 : envoi du projet agro-environnemental (PAE) dans le cadre de la candidature de l'Institution pour porter les MAET Natura 2000 en 2013 côté picard.



- ⌚ 4 juillet 2012 : 7^{ème} comité de pilotage à Aumale (76)
Ordre du jour : les modifications du périmètre Natura 2000 avec le choix de le retravailler à une échelle plus adaptée à la réalité (échelle cadastrale),...
- ⌚ 23 juillet 2012 : envoi du DOCOB officiel en version numérique avec les modifications actées au COPIL de 2012.

Un périmètre officiel, qui, posé sur un fond cadastral (BD Parcellaire IGN®), ne coïncide pas vraiment avec la réalité du terrain

- ⌚ Septembre 2012 : dépôt des cahiers des charges MAET Natura 2000 pour 2013 pour la Picardie.
- ⌚ 19 octobre 2012 : réunion prospective sur les actions à mener au titre de la préservation de 3 des espèces de la directive habitat, présentes sur le site FR2200363.
- ⌚ 25 octobre 2012 : présentation à la pré-CRAE, par la Chambre agricole de la Somme, de la candidature MAET 2013 Natura 2000 pour la Picardie de l'Institution Bresle.
- ⌚ 17 décembre 2012 : réunion bilan des MAET 2012 et prospectives 2013 en Haute-Normandie.

2.3.2. L'animation du document d'objectifs (DOCOB) en 2012 en bref...

L'Institution Bresle, animatrice principale du DOCOB Natura 2000 du site FR2200363, au cours de cette année 2012, a souhaité, s'entourer sur l'animation, des services des Conservatoires d'espaces naturels de Haute-Normandie et de Picardie et des Chambres d'agriculture de la Somme et de l'Oise.

Sur le plan de la prospective agricole et de l'animation faite pour les agriculteurs sur le site, l'Institution, aidée des structures évoquées ci-dessus, a procédé à l'organisation des réunions d'informations agricoles générales sur les campagnes MAET 2013, les 13 et 26 mars 2012.

Au final, le bilan est très en deçà des prévisions avec seulement 1 contrat MAET engagé en 2012 pour 14,69ha en Seine-Maritime et 100 ml d'entretien de haies qui ont été ajoutés à un contrat déjà existant dans l'Oise.

Au titre de la mise en œuvre des contrats Natura 2000, le Conservatoire d'Espaces naturels de Picardie, prestataire de l'Institution et co-animateur sur ce dossier, a poursuivi, sa réflexion de contractualisation sur certains des terrains qu'il avait en gestion sur la vallée du Liger comme sur les terrains privés les plus proches où un potentiel écologiste existe. Deux sites envisagés

pour porter des Contrats Natura 2000 (Inval-Boiron et Saint-Aubin-Rivière) ont ainsi fait l'objet d'investigations supplémentaires de la part du Conservatoire pour **un seul Contrat (larris communal de Saint-Aubin-Rivière) finalement déposé auprès des services de l'Etat, fin 2012.**

Au total, ce sont 66,5 ha qui sont engagés dans des démarches contractuelles au titre des Mesures Agri-Environnementales Territorialisées (MAET Natura 2000) et 2 contrats Natura 2000 pour 1,3ha sur ce site Natura 2000.

Le 4 juillet 2012, s'est déroulé le 7^{ème} Comité de pilotage du site Natura 2000 "Vallée de la Bresle", présidé par Mme LUCOT-AVRIL, maire et conseillère générale d'Aumale.

A cette occasion, un point a été fait sur les avis des communes et EPCI reçus au titre de la proposition de modification du périmètre Natura 2000 sur le site FR2200363, dont la consultation engagée par l'Etat s'est déroulée (entre janvier et février 2012) sur tout le site Natura 2000 (trois départements concernés par ce site).

Il a notamment été acté sur ce point précis, qu'une réflexion plus précise, à l'échelle cadastrale devait être menée, la proposition initiale semblant inadéquate avec la réalité de terrain.

A la suite de ce COPIL, un travail de redéfinition, sur la base du cadastre, d'un projet de périmètre Natura a ainsi été engagé.

En fin d'année, des échanges réguliers avec les services de l'Etat seinomarin et picard ont permis de préparer la coordination des actions à lancer, en 2013, sur l'ensemble du site. **Les échanges ont notamment permis de faire émerger un manque de connaissance sur certaines espèces inscrites à la directive "habitat, faune, flore" et qui se retrouvent sur le site "Vallée de la Bresle" : l'Ecrevisse à pieds blancs et l'Agrion de Mercure.**

Il a notamment été acté que l'Institution, par l'intermédiaire d'un stagiaire, allait engager des prospections pour tenter de définir l'état de conservation de l'Ecrevisse à pieds blancs et que les Conservatoires d'espaces naturels allaient, de leurs côtés, mobiliser des effectifs pour tenter d'affiner la répartition des populations d'Agrion de Mercure dont on ne connaît, pour l'instant, que quelques emplacements, mais uniquement sur le département de la Somme.

A FAIRE :

- Objectifs 2013 ; côté Picardie : 3 ou 4 contrats MAET et 1 ou 2 contrats Natura et côté Haut-Normand : 3 contrats MAET,
- Présentation devant le COPIL Natura 2000 du nouveau projet de modification de périmètre Natura 2000,
- Etude de définition des populations d'écrevisses à pieds blancs, lancée par l'Institution Bresle,
- Etude de connaissance des populations d'Agrion de Mercure en vallée de la Bresle sur les départements de l'Oise et de la Seine-Maritime à l'initiative des Conservatoires d'espaces naturels picard et haut-normand.

2.4. Les travaux consécutifs à l'étude sur le rétablissement de la libre circulation des poissons migrateurs : les travaux de restauration de la continuité écologique

Suite à l'étude sur le rétablissement de la circulation des poissons migrateurs sur la Bresle et ses affluents (2003-2008) portée par l'Institution Bresle, et dans l'objectif d'atteindre le bon état écologique des eaux imposé par la Directive cadre européenne de 2000 (DCE), un phasage des travaux à mettre en place sur la Bresle et ses affluents a été réalisé. Dans un premier temps et au cours d'une première tranche de travaux, il s'agit de mettre aux normes les ouvrages les plus bloquants pour les migrateurs. Les 6 autres tranches de travaux consisteront à fluidifier le passage des migrateurs en commençant par l'aval de la Bresle puis en remontant jusqu'à Aumale.



L'Institution, pour aider les propriétaires dans la mise aux normes de leur moulin a recruté un chargé de mission à plein temps sur cette thématique grâce notamment aux financements croisés des fonds européens (FEDER Picardie et Haute-Normandie) et de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

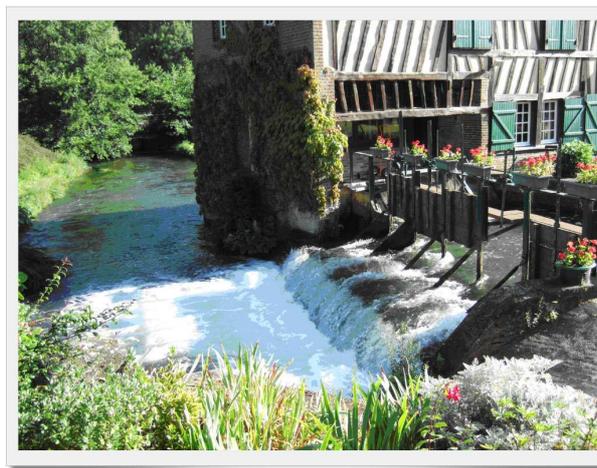


L'année 2012 a été une année de réalisation d'études, études qui ont permis précisément de définir les aménagements qui allaient être réalisés sur les trois premiers ouvrages hydrauliques signalés comme prioritaires sur le bassin de la Bresle.

2.4.1. Le moulin de Saint-Léger-sur-Bresle (80)

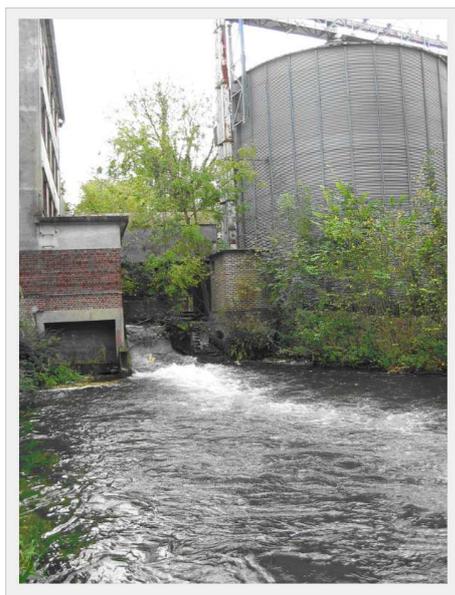
Le moulin de Saint-Léger-sur-Bresle est probablement un des plus charmants moulins de la vallée. La force de l'eau permet d'actionner une turbine reliée à une pompe à chaleur, dont le dispositif permet d'assurer le chauffage de la maison en période froide.

*Le moulin Laroche : un magnifique ouvrage permettant d'actionner une pompe à chaleur et d'assurer le chauffage de l'habitation
Crédit photo : Arnaud Richard, ONEMA*



L'ouvrage constituant une entrave à la continuité écologique, tant au niveau sédimentaire que piscicole, des aménagements devront être mis en place afin de réduire au maximum son impact résiduel.

Ainsi, et après un travail de réflexion mené avec ses propriétaires, cet ouvrage sera équipé, d'ici 2013, entre autre, d'une passe à poissons qui facilitera la remontée des saumons, truites de mer et anguilles.



Ce dispositif, financé par le propriétaire et par l'Agence de l'eau Seine-Normandie, s'intégrera sur le déversoir de l'ouvrage.

Au titre de ce projet, l'Institution de la Bresle s'est chargée d'accompagner techniquement et administrativement le propriétaire dans l'ensemble des démarches.

2.4.2. Le moulin de Sénarpont

Le moulin de Sénarpont a été identifié comme l'ouvrage le plus bloquant de la vallée, pénalisant à lui seul, plusieurs dizaines de kilomètres de frayères à migrateurs.

Le moulin de Sénarpont : un ouvrage sans usage, mais fortement bloquant pour la migration piscicole : son effacement est programmé pour l'année 2013

Les propriétaires de l'ouvrage ne souhaitant plus utiliser la force hydraulique, ont choisi comme solution la remise en état naturel du site.

Un nouveau bras de rivière sera alors prochainement créé pour contourner l'ouvrage du moulin.

Cette solution appelée « renaturation » présentera l'avantage d'assurer le passage des poissons sans aucune contrainte d'entretien.

Le site ainsi réhabilité sera plus accueillant pour l'ensemble de la faune piscicole.

2.4.3. Le moulin de Longroy

En 2012, la commune de Longroy s'est engagée au côté de l'Institution dans une opération très ambitieuse de restauration des fonctionnalités écologiques de la rivière.



Les organes hydrauliques liés au moulin seront supprimés : bief envasé et chute difficilement franchissable pour les poissons

L'ouvrage de la commune, concerné par une obligation de mise aux normes, n'avait plus d'usage depuis une cinquantaine d'années. La solution acceptée par la commune, et qui sera mise en œuvre prochainement, va consister à contourner totalement l'ouvrage via un bras de cours d'eau existant.

Cette opération, outre le fait de faciliter le passage du poisson, permettra de restaurer les frayères qui sont situées en amont de l'ancienne retenue.

Ces frayères, colmatées par les vases retenues dans le bief de l'ouvrage, pourront ainsi de nouveau être fonctionnelles pour la reproduction des truites et saumons. Cette opération permettra également d'éloigner le lit de la Bresle de la voie SNCF, ce qui limitera les risques de pollutions chimiques du cours d'eau.

A noter également que cette opération de renaturation est couplée à une restauration de zone humide située de l'autre côté de la voie ferrée ; ces deux projets devant bien évidemment être menés de front, pour appréhender du mieux possible les objectifs de restauration fixés dans ce cadre.



Le canal de dérivation du moulin sera conservé et réhabilité pour accueillir l'ensemble du débit de ce bras de la Bresle ; les zones humides attenantes seront restaurées pour accueillir une diversité d'espèces animales et végétales.

A FAIRE :

- Mettre en place les travaux de la première tranche
- Engager les études sur les autres ouvrages concernés après accord de leurs propriétaires.

2.5. Le suivi scientifique des poissons migrateurs sur la Bresle en partenariat avec l'ONEMA - station de Eu

2.5.1. Contexte

Toujours dans le cadre du partenariat avec l'ONEMA, mis en place depuis 2006, l'Institution aidée par ses partenaires financiers historiques (Agence de l'eau Seine-Normandie, Conseils régionaux haut-normand et picard, Seinormigr) participe au **Suivi scientifique mis en œuvre par l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) sur la Bresle.**

Visite des élus du Conseil d'administration sur la station de suivi scientifique ONEMA à Eu, le 28 novembre 2012

Les données scientifiques présentées ci-après sont extraites du rapport « **Station de contrôle des poissons migrateurs – rivière Bresle ; résultats de l'année 2012** », disponible auprès des services de l'ONEMA de Eu¹ ou téléchargeable sur le site internet de l'Institution de la Bresle².



2.5.2. Les résultats 2012

Les **CONTROLES A LA DESCENTE** concernent à la fois les adultes qui ont fini de frayer et les juvéniles qui partent grossir en mer après 1 ou 2 années de vie en rivière.

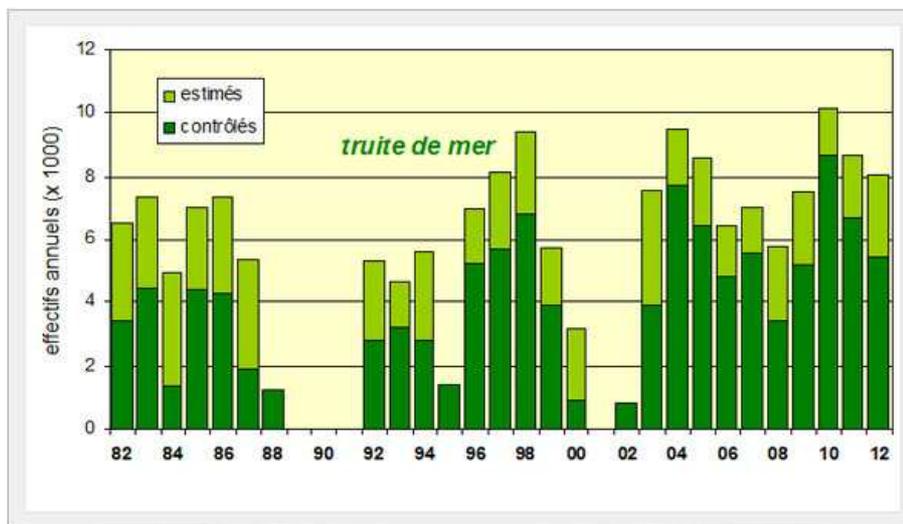
¹ ONEMA – Station salmonicole – rue des Fontaines – 76260 EU (tél. 02 27 28 06 11 ; contact : francoise.fournel@onema.fr)

² <http://www.eptb-bresle.com/2-presentation-de-l-eptb/62-les-contrroles-annuels.html>

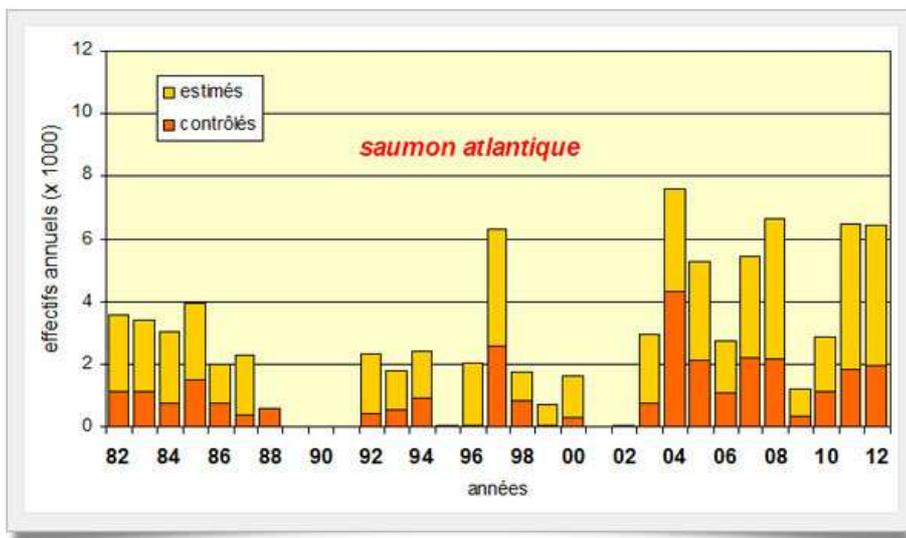
- 5 460 truites de mer et 1 940 saumons, juvéniles pré-smolts et smolts, ont été contrôlés au printemps 2012.

Après prise en compte de l'efficacité du contrôle à Beauchamps, différente pour les deux espèces, les effectifs réels de smolts produits en 2012 sur le bassin de la Bresle sont estimés à 8 060 truites de mer (6 500 en moyenne sur les 20 années précédentes) et 6 410 saumons (3 340 en moyenne).

STACOMI BRESLE - DESCENTES DES SMOLTS (=juvéniles) - BEAUCHAMPS - TRUITE DE MER
Effectifs annuels contrôlés & estimés - 1982 / 2012



Pour les deux espèces, le recrutement 2012 est très proche de celui de l'année précédente, et à classer cette année encore comme de très bon niveau.



STACOMI BRESLE - DESCENTES DES SMOLTS - BEAUCHAMPS - SAUMON ATLANTIQUE
Effectifs annuels contrôlés & estimés - 1982 / 2012

En terme de tendance, il est à noter que, pour les deux espèces, la moyenne des recrutements de la dernière décennie est nettement supérieure à la moyenne des deux décennies précédentes : + 30% pour la truite, + 77% pour le saumon.

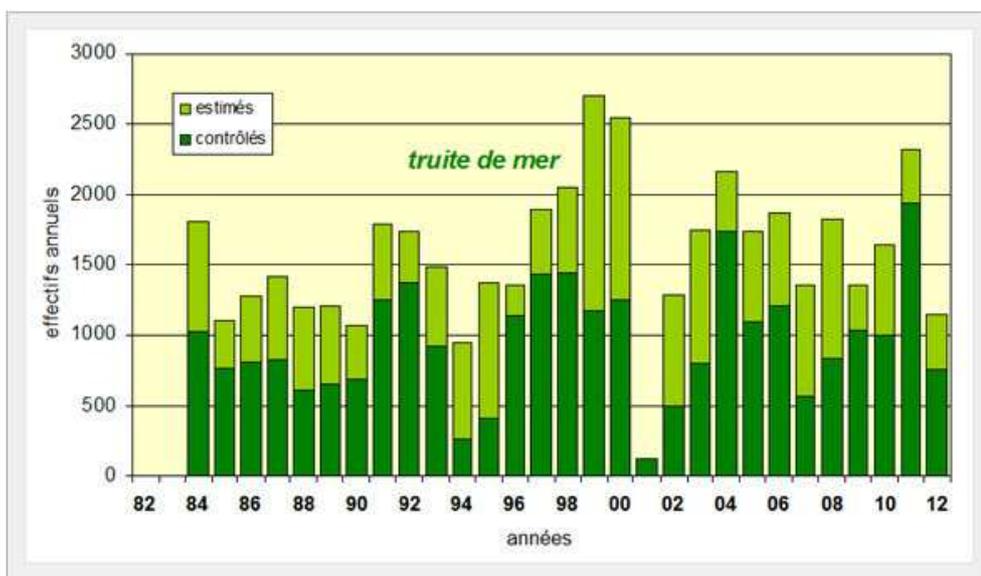
- S'agissant des adultes redescendant en mer après la fraie, 104 truites de mer et 17 saumons, adultes bécards, ont été interceptés à la descente durant l'hiver 2011 / 2012, dont 99 avaient été marqués en montée dans le courant de l'année 2011.

Rappelons que la capture des bécards a pour finalité essentielle d'évaluer l'efficacité du contrôle à la montée, indispensable à une estimation correcte des flux de géniteurs pénétrant chaque année dans la rivière. En 2011, l'efficacité est évaluée à 83,9%, valeur très proche du maximum précédemment observé, et à relier aux débits déficitaires enregistrés sur la majeure partie de la période de remontée des adultes ; en 2012 / 2013, les captures de bécards ont été peu nombreuses et le pourcentage de poissons marqués à la montée était sensiblement plus faible : 66,5%.

Le bilan des **REMONTEES 2012** est de :

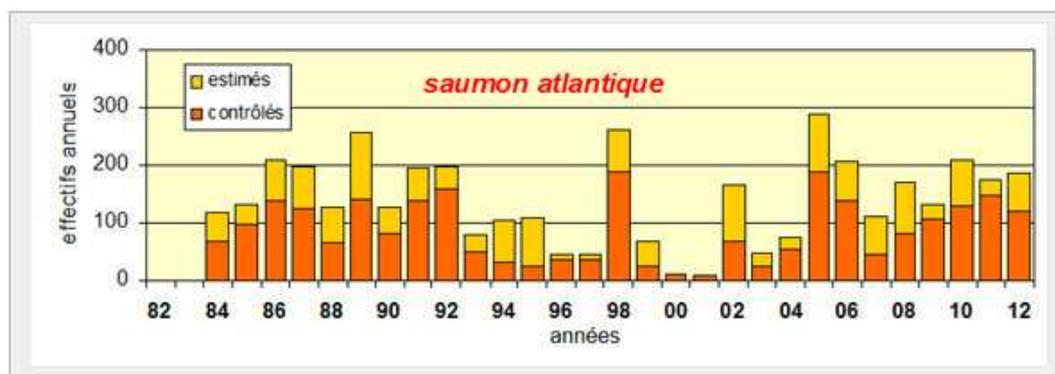
- **757 truites de mer et 122 saumons contrôlés** soit, après correction (provisoire) de l'efficacité du piège, sur la base d'un pourcentage de poissons marqués de 66,5 %, **une**

remontée réelle estimée à 1 140 truites et 183 saumons, classant la remontée 2012 comme très moyenne pour la truite de mer (-30% par rapport à la moyenne), et dans une bonne moyenne pour le saumon.



STACOMI BRESLE - MONTEE DES ADULTES - EU TRUITE DE MER Effectifs annuels contrôlés & estimés - 1982 / 2012

STACOMI BRESLE - MONTEE DES ADULTES - EU SAUMON ATLANTIQUE Effectifs annuels contrôlés & estimés - 1982 / 2012



Pour ce qui concerne **L'ANGUILLE**, **111 individus ont été contrôlés en descente**, à Beauchamps, sur les 5 mois de la campagne de piégeage des salmonidés migrateurs. Les individus capturés au printemps 2012 sont nettement plus grands que la moyenne : la taille moyenne s'établit à 72 cm en 2012 contre 65,6 cm sur les 3 décennies précédentes.

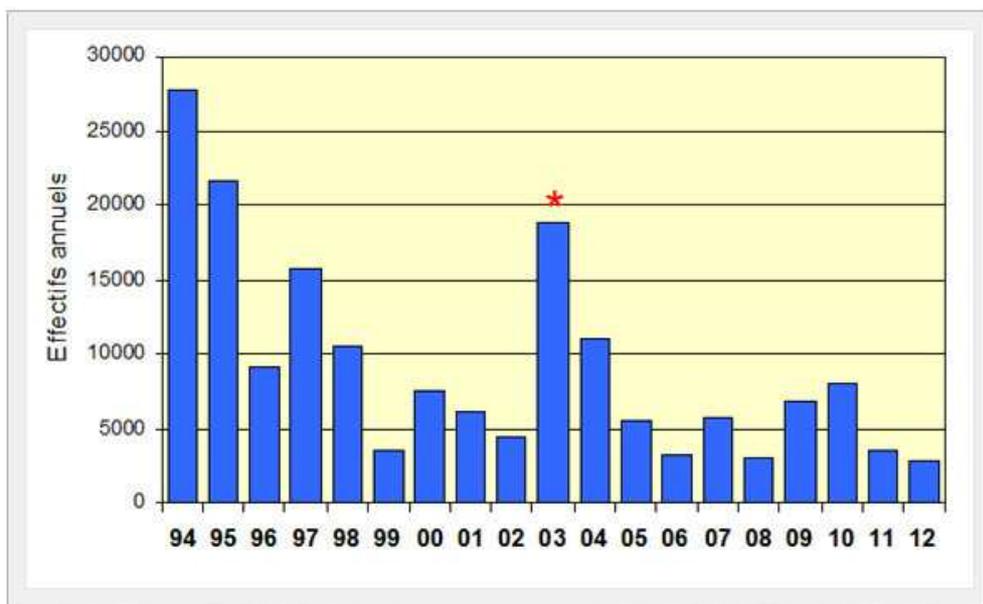
2009 constitue la seule année où le piégeage a couvert la totalité de l'année. Faute de moyens suffisants en personnels, l'opération n'a pu être reconduite pour l'instant.

Quant aux anguillettes d'amontaison, capturées à Eu, après la légère amélioration observée en 2009 et 2010, **les effectifs se remettent à décroître, passant pour la première fois en 2012 sous la barre des 3 000 individus capturés.**

Il est toutefois possible que ce chiffre soit légèrement sous-évalué en raison de quelques modifications en début d'exercice qui ont pu influencer sur les conditions de capture.

Sur les 18 années de suivi, on observe que les variations interannuelles semblent présenter une certaine cyclicité, avec une alternance relativement régulière d'années faibles séparées par généralement 2 années de remontée moyenne, voire forte (2003 par exemple).

STACOMI BRESLE - Capture des Anguilles d'amontaison Effectifs contrôlés 1994 / 2012



2.5.3. En guise de conclusion pour cette année

Pour les salmonidés migrateurs, l'année 2012 se caractérise par :

- à nouveau, un excellent niveau de recrutement en salmonidés migrateurs, la production de smolts des deux espèces se situant à peu de choses près au même niveau qu'en 2011,
- une remontée d'adultes très moyenne pour la truite de mer, plutôt bonne pour le saumon mais, pour les deux espèces, décevante au regard de l'excellente production de smolts du printemps précédent, dont est issue la majorité des poissons de la montée 2012.

Pour l'anguille, l'année 2012 est, comme la précédente, marquée par la faiblesse des effectifs :

- nombre d'anguillettes capturées à la montée passant pour la première fois depuis 1994 sous la barre des 3 000 individus,
- petite dévalaison d'anguilles argentées, avec 111 individus capturés entre décembre et mai.

Ces constats doivent toutefois être tempérés par le fait que les données relatives à cette espèce ne sont pas quantitatives, tant en montée qu'en descente, l'évaluation des flux étant incontestablement plus problématique que chez les salmonidés migrateurs.

2.6. Les animations "environnementales" et le développement de la pêche associative sur la vallée

2.6.1. Les animations

a) La sensibilisation à l'environnement et au loisir "pêche"

Depuis 10 ans, l'Institution propose des animations de sensibilisation à l'environnement et à la découverte du loisir pêche.

Cette politique de sensibilisation se révèle être un franc succès tant par le nombre croissant des participants, que par l'engouement du corps enseignant qui n'hésite plus à solliciter, chaque année, les services de l'Institution. Les scolaires (de la maternelle au lycée) sont la cible prioritaire de ces animations.

L'Institution, par l'intermédiaire de son animateur, réalise d'une part, elle-même, certaines des prestations proposées : animations environnementales, classes d'eau, animations en partenariat avec l'ASA Bresle et animations de découverte du loisir "pêche".

Une découverte du loisir "pêche" sur la propriété de l'Institution interdépartementale à Nesle l'Hôpital

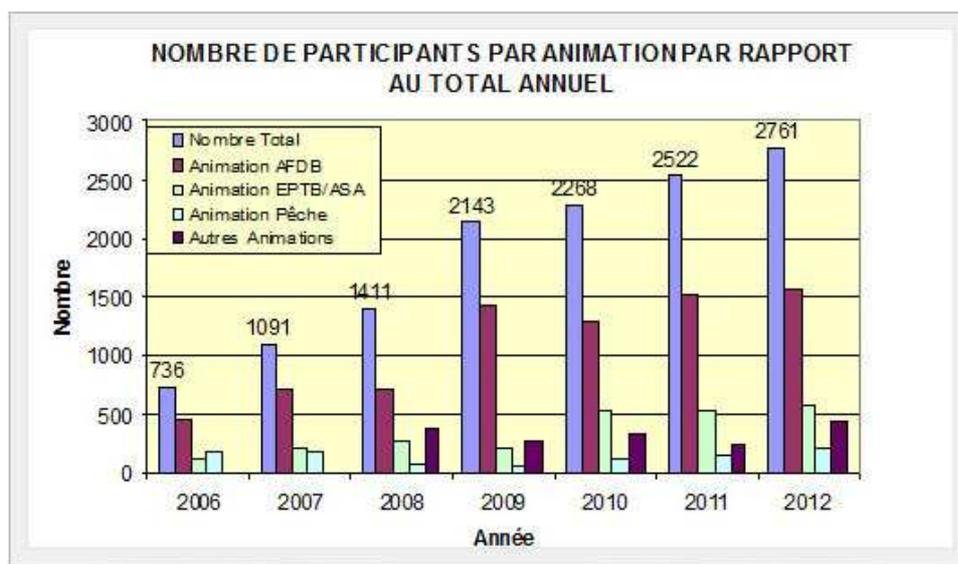
D'autre part et par le biais d'un marché public, l'Institution délègue également, en raison des très fortes sollicitations des écoles de la vallée (en 2012 le CPIE Val de Somme a été retenu sur ce marché), les animations issues du programme pédagogique, qu'elle a mis en place et intitulé « Au fil de la Bresle ».



b) Un bilan toujours en augmentation

En 2012, tout comme lors des années précédentes, le bilan des animations est exceptionnel puisqu'au total, 132 animations « environnementales » (2 761 personnes) ont été dispensées par/à l'initiative de l'Institution.

Les animations sont faites pour et avec de nombreux partenaires ou prestataires dont le CPIE 80 Val de Somme, le Département de la Somme, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, le Festival de l'Oiseau, l'Inspection Académique 76, l'ASA de la Bresle, les Fédérations Départementales de pêche et les établissements scolaires de la vallée...



A FAIRE :

- Réfléchir au développement de nouveaux thèmes ou à une amélioration des thèmes existants, suite au recueil des avis des écoles concernées.

2.6.2. Évolution de la pêche associative

L'Institution a continué à apporter son soutien administratif au Groupement d'Intérêt Piscicole Bresle (GIP) actuellement en place (l'animateur « Agro-environnemental » de l'EPTB étant secrétaire du GIP) et aux associations de pêche de la vallée le désirant. Au cours de cette

année 2012, le nombre d'AAPPMA réciprocitaires (Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques) du GIP fut de 4 sur les 13 existantes au sein du bassin versant de la Bresle.

L'Institution a remis à jour le guide pêche sur la vallée de la Bresle, tout en assurant sa diffusion auprès des offices de tourisme du bassin versant, comme des organismes départementaux et régionaux de tourisme.

A FAIRE :

- Maintenir et assister le GIP de la Bresle (secrétariat et aide au rapprochement d'autres AAPPMA au GIP).

- Soutenir les Fédérations de pêche souhaitant travailler sur la Bresle.

2.7. Les études poursuivies par l'Institution interdépartementale en 2012

2.7.1. Réflexion prospective sur le bassin versant : lancement d'une étude de gouvernance de l'eau à l'échelle de l'unité hydrographique de la Bresle

Au départ un constat...

Dans un contexte réglementaire qui évolue continuellement, l'Institution interdépartementale de la Bresle a engagé, grâce au soutien financier de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et de la Région Haute-Normandie, une réflexion d'ensemble sur la gouvernance de l'eau à l'échelle de son bassin versant, notamment sur ce qu'il est commun de nommer le "grand cycle" de l'eau par opposition au "petit cycle de l'eau" matérialisé par les thèmes "assainissement" et "eau potable".

Les réformes en cours, l'application de nouvelles directives (Inondation, Stratégie marine, ...), les difficultés à appréhender quels acteurs locaux sont en mesure de jouer un rôle sur ce grand cycle, ont conduit au lancement d'une étude devant aboutir, à terme, à mettre en évidence, les forces et les faiblesses de l'établissement vis à vis des objectifs poursuivis, comme des missions qu'il exerce notamment en matière de lutte contre les inondations.

Historique :

⌚ Janvier 2010 : rencontre entre les services de l'Agence de l'eau et l'EPTB Bresle ; constat d'un manque de lisibilité des actions de l'Institution dans un contexte législatif en perpétuelle évolution.

⌚ Mars 2010 : conseil d'administration de l'Institution avec partage du constat établi en janvier 2010 et souhait de lancer une étude.

⌚ Mars – octobre 2010 : élaboration du cahier des charges de l'étude (CCTP).

⌚ Octobre 2010 : conseil d'administration autorisant le lancement de cette étude de Gouvernance de l'eau sur le bassin versant de la Bresle.

⌚ 20 décembre 2010 au 28 janvier 2011 : procédure de publicité du marché.

⌚ 23 février 2011 : réunion de la commission ad-hoc et choix d'engager des négociations avec les candidats.

⌚ Mars/mai 2011 : sollicitation des financements de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et de la Région Haute-Normandie.

⌚ 16 juin 2011 : choix du Conseil de retenir le Groupement d'études Eaucéa /P. Marc.

⌚ 8 septembre 2011 : réunion de démarrage.

⌚ Oct./nov. 2011 : travail bibliographique du groupement d'études.

⌚ 21 et 22 novembre 2011 : rencontres, par le prestataire, des Départements membres de l'Institution dont l'Oise et la Seine-Maritime mais aussi de la Région Haute-Normandie.

⌚ 28 juin 2012 : réunion de validation de la phase "diagnostic" et de la phase "tendances et scénarii".

⌚ Septembre-décembre 2012 : prise en compte des remarques par le groupement d'études et rédaction des versions définitives des rapports "diagnostic" et "tendance et scenarii", engagement d'une révision des statuts actuels de l'Institution afin de les mettre en lien avec le contexte législatif et préparation des rencontres entre la Présidente de l'EPTB Bresle et des Présidents des départements membres de l'entente.

Le déroulement de l'étude courant 2012

Notifiée en juin 2011, la 1^{ère} réunion qui a eu lieu, le 8 septembre 2011, a permis au groupement d'études retenu d'explicitier sa méthodologie.

Il a notamment évoqué, au cours de cet entretien, la nécessité d'organiser des rencontres individuelles entre le prestataire et les trois départements membres de l'Institution (voire les deux régions même si elles ne sont pas membres de l'EPTB actuellement) afin d'évoquer avec eux leurs ressentis tant sur la structure que sur la politique de l'eau qui est mise en place en son sein et de réfléchir aux possibles évolutions réglementaires qui se dessinent et qui pourraient avoir des conséquences sur tous ces acteurs.

Après les deux réunions des 21 et 22 novembre 2011 qui permirent au groupement de rencontrer les départements de l'Oise, de la Seine-Maritime et la Région Haute-Normandie, dans le courant du 1^{er} trimestre 2012, le groupement a pu également s'entretenir avec le département de la Somme et la région Picardie afin que ce travail soit effectué de manière complète.

Le 28 juin 2012, une réunion à Aumale a permis de toucher du doigt le 1^{er} rendu des phases "diagnostic" et "tendances et scenarii" dressé et envisagé sur le bassin versant par le prestataire retenu.

Sur la base de ce travail et sur les recommandations du groupement d'études, l'Institution a travaillé à la remise à plat de ses statuts et au retissage du lien avec ses départements membres. Ce travail, non finalisé en 2012, a néanmoins permis à Mme la Présidente de l'EPTB de rencontrer les Présidents des Départements de la Somme et de la Seine-Maritime et de réaffirmer le lien unissant l'Institution à ses membres.

Fin décembre et dans le prolongement des travaux précédents, les membres du Conseil ont accepté que soit approfondie l'hypothèse d'une restructuration de l'Institution interdépartementale en syndicat mixte ouvert, syndicat mixte qui conserverait les départements parmi ses membres, mais auxquels seraient ajoutés des collectivités locales, afin que la gouvernance puisse être mieux partagée et appropriée par tous les acteurs du territoire.

Cette solution semble également en phase avec les prochains textes concernant la décentralisation (acte III) qui devraient confier aux communes, aux EPCI voire aux EPTB, certaines compétences en matière de gestion des milieux aquatiques.

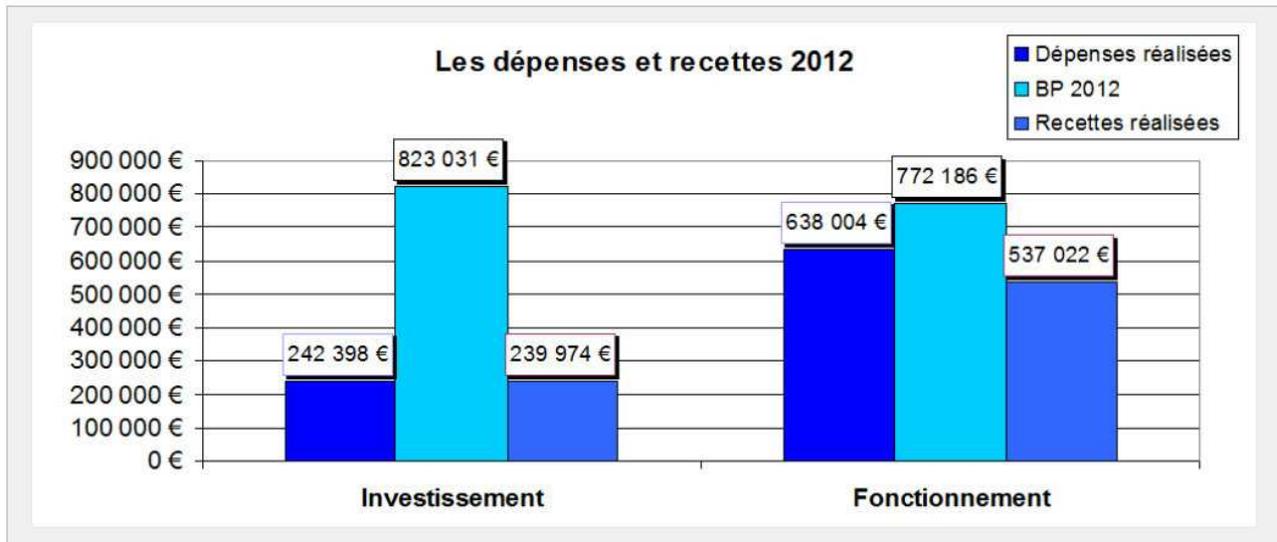
A FAIRE :

- Pour 2013, la fin des rencontres entre la Présidente de l'EPTB et les Présidents des départements, à savoir le Président du département de l'Oise, afin d'envisager avec lui les modifications de statuts envisagées et de retisser le lien entre ces deux collectivités.
- 1^{er} semestre 2013 : finalisation de l'étude notamment de la phase 3 qui précisera la mise en œuvre du schéma de restructuration choisi.
- Réflexions à engager au sein de l'Institution interdépartementale pour envisager la restructuration complète de l'établissement sous 3 ans.

3. LE BILAN FINANCIER 2012

3.1. Synthèse générale

Avec un déficit de 2 423,08€ en section d'investissement et un déficit de 100 981,89€ en section de fonctionnement, le compte administratif 2012 de l'Institution affiche un **résultat d'exercice déficitaire de 103 404,97€** (+92 010,56€ en 2009, +22 299,24€ en 2010, + 2 775,77€ en 2011).



A l'instar des années antérieures, les dépenses de l'établissement pour 2012 sont majoritairement des dépenses de fonctionnement. Le ratio tend toutefois à diminuer puisqu'il était de 91% en faveur des dépenses de fonctionnement au titre de l'année 2011 contre 72% pour l'année écoulée.

Ces dépenses, comme pour les autres années, sont majoritairement liées à du temps d'ingénierie qui est généralement apporté aux collectivités de la vallée, soit directement dans le cadre de conventions ou de partenariats, soit indirectement lorsque l'Institution est simplement associée aux actions en lien avec la gestion de la ressource mises en œuvre par d'autres porteurs de projets sur le bassin versant.

Le temps d'animation dispensé par les chargés de mission de l'Institution a été dévolu aux principales missions d'intérêt général pour le bassin qui sont déjà engagées depuis de nombreuses années comme la rédaction du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), l'animation et la coordination d'une gestion équilibrée de la ressource en eau sur le bassin versant (avis rendus au titre de l'urbanisme, participation à l'élaboration des documents d'urbanisme, animation du Document d'objectifs Natura 2000 sur le site "Vallée de la Bresle", animations et sensibilisation des scolaires à l'environnement au sein de la vallée, suivi scientifique des poissons migrateurs sur la Bresle en partenariat technique avec l'ONEMA).

A côté de ce temps mis à disposition, les dépenses de fonctionnement ont aussi concerné des frais d'études engagés par l'Institution :

- à son initiative et par anticipation pour le bassin versant (étude de Gouvernance qui avait pour but d'appréhender les réalités du bassin et d'anticiper les textes et réformes législatives notamment leurs impacts sur le plan institutionnel),
- sur demande de la Commission locale de l'eau qui souhaitait, dans le cadre de l'élaboration du SAGE que soit réalisée une étude de délimitation des zones humides au 1/10 000,
- sur demande et en lien avec certains financeurs qui, pour donner une impulsion supplémentaire au SAGE, ont souhaité que l'Institution passe un marché pour la finalisation du document.

| | Investissement | Fonctionnement | % FCT/TOTAL |
|---|---|---|-------------------------------------|
| Dépenses réalisées | 242 398 € <i>31 350€ en 2011</i> | 638 004 € <i>318 112€ en 2011</i> | 72,47% <i>91% en 2011</i> |
| Recettes réalisées | 239 974 € <i>9 712€ en 2011</i> | 537 022 € <i>342 526€ en 2011</i> | 69,12% <i>97% en 2011</i> |
| BP 2012 | 823 031 € <i>109 549€ en 2011</i> | 772 186 € <i>563 000€ en 2011</i> | 48,41% <i>84% en 2011</i> |
| % de réalisation des dépenses, section par section | 29,45% <i>29% en 2011</i> | 82,62% <i>56% en 2011</i> | |

Pour 2012, les taux de réalisation, par section, se montent à **82% pour la section de fonctionnement contre seulement 56% en 2011 et à 29% pour la section d'investissement, taux qui reste égal à celui de 2011**. En effet pour 2011, plusieurs d'études venaient tout juste de démarrer (sous-traitance de la rédaction du SAGE, étude de Gouvernance, étude de délimitation des zones humides), elles n'ont pas fait l'objet de dépenses au titre de cette première année, contrairement à 2012.

On note sur le plan des "Dépenses réalisées" que **la part des dépenses de fonctionnement reste prédominante avec 72% des dépenses effectuées** par l'Institution en 2012. Toutefois, ce pourcentage est en diminution comparativement à 2011, puisque les premiers travaux au titre de la restauration de la continuité écologique et notamment les premiers marchés de maîtrise d'œuvre ont été engagés en 2012. Ce ratio devrait, au cours des années qui viennent, encore continuer à diminuer avec la poursuite des travaux de restauration de la continuité écologique, mais aussi avec les premières opérations de travaux préventifs d'hydraulique douce destinés à lutter contre les érosions et les ruissellements.

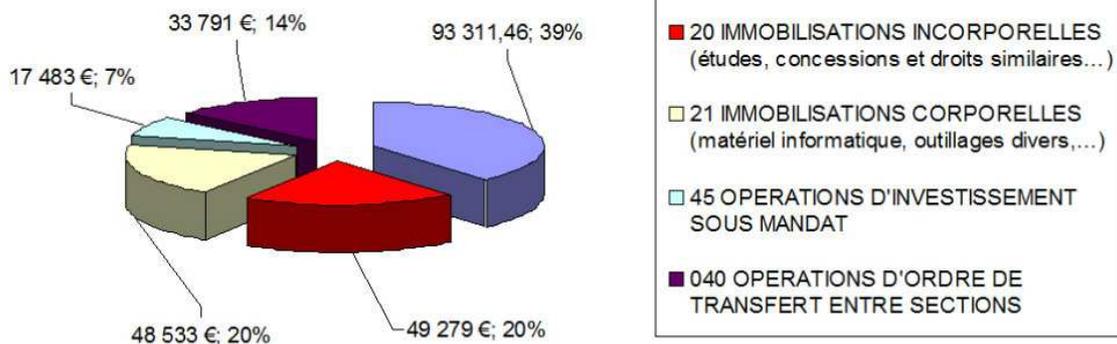
3.2. Détail des dépenses

En section d'investissement...

Contrairement aux années antérieures, notamment à 2011, les dépenses sont de plusieurs ordres en 2012, **avec tout d'abord les travaux d'investissement qui débutent au titre du rétablissement de la continuité écologique** (opérations sous mandats - chapitre 45) comme **au titre de l'étude de lutte contre les ruissellements sur le sous bassin de Longroy-Guerville**. Enfin et pour apurer le bilan comptable de l'Institution, diverses **écritures rectificatives ont du être passées**.

Ces écritures rectificatives, dont le montant reste élevé compte tenu de l'ancienneté et du nombre d'opérations concernées, a impacté de manière très significative le bilan comptable de l'Institution au titre de 2012.

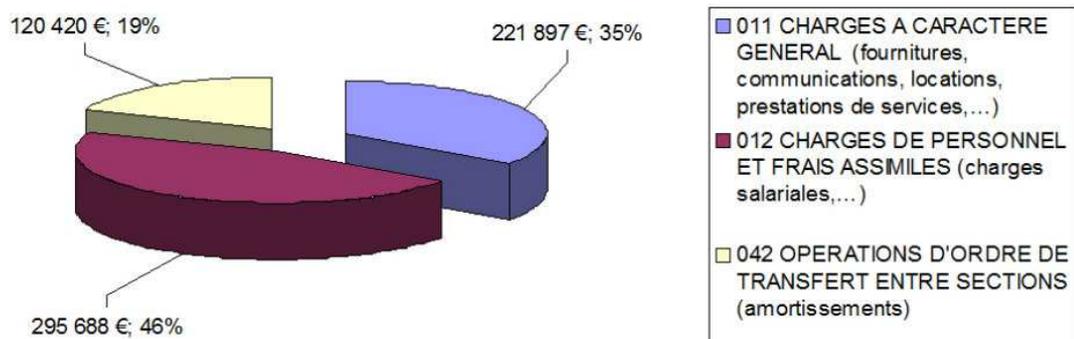
Les dépenses d'investissement réalisées en 2012



Les dépenses au titre de 2012 sur cette section, se montent ainsi à **242 398€** (31 350,33€ en 2011, 9 926,93€ en 2010 et 1 662,53€ en 2009) dont 182 839,31 € au titre des écritures rectificatives lesquelles impactent les chapitres 13 en totalité, 20 & 21 & 040 partiellement, 17 483€ au titre du rétablissement de la continuité écologique au droit des 3 premiers ouvrages (Saint-Léger-sur-Bresle, Sénarpont et Longroy) pour les principaux postes de dépenses sur cette section.

En section de fonctionnement...

Les dépenses de fonctionnement en 2012



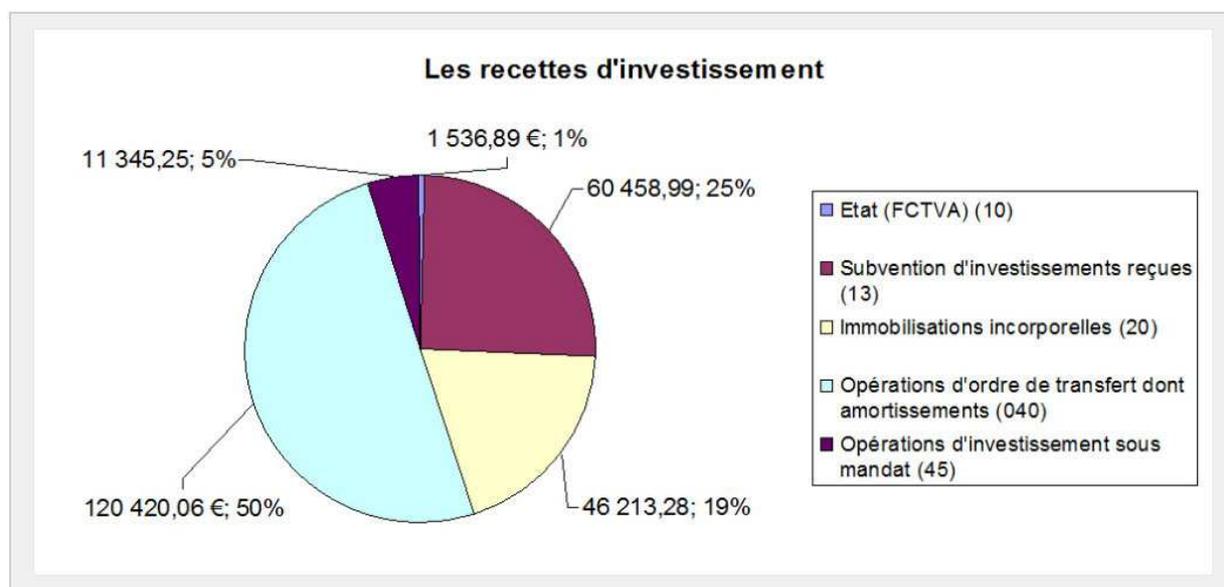
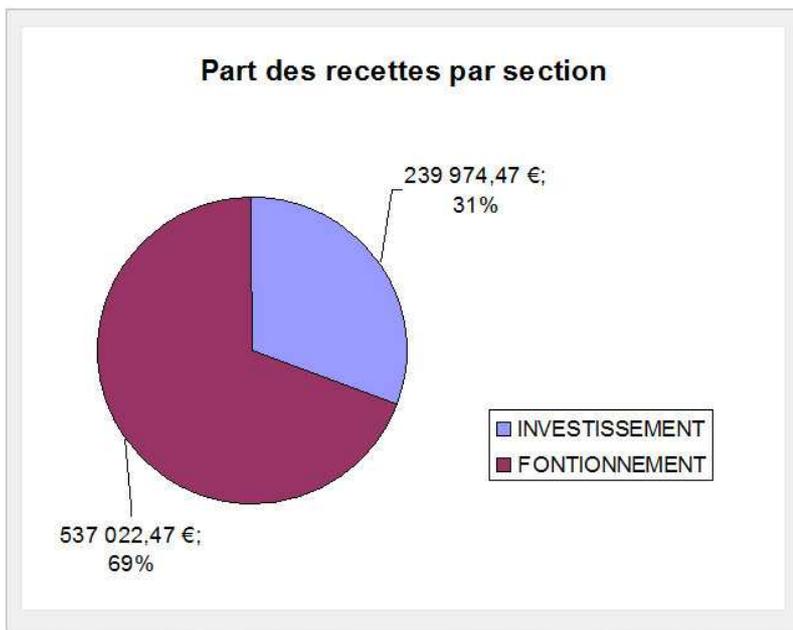
Les dépenses de fonctionnement sont réparties **pour 46% au titre des charges de personnels et assimilés (charges salariales pour l'essentiel) propres au fonctionnement de la structure** contre 75% en 2011, **à 35% au titre des charges à caractère général** (dont l'étude de Gouvernance, l'étude de sous-traitance du SAGE, l'étude de délimitation des zones humides) **et à 19% au titre des opérations d'ordre de transfert entre sections** (chapitre

042) qui sont à 99% des opérations d'amortissements qui reprennent, cette année, les opérations d'ordre budgétaire passées en investissement depuis la création de l'Institution.

3.3. Analyse des recettes

Ne disposant pas de fiscalité propre, l'Institution de la Bresle perçoit pour son fonctionnement une participation de ses 3 Départements membres, à hauteur du plan de financement indiqué dans ses statuts, soit → **45% en provenance du Département de la Seine-Maritime, 45% en provenance du Département de la Somme et 10% en provenance du Département de l'Oise.**

En plus de ces dotations statutaires, l'Institution perçoit pour la mise en œuvre des programmes d'actions dont elle assure la charge (SAGE, Natura 2000, Suivi scientifique des poissons migrateurs, animations "nature" et "pêche", études hydrauliques de lutte contre les ruissellements, restauration de la continuité écologique...), des subventions émanant de nombreux organismes comme l'Agence de l'eau Seine-Normandie, les Régions Haute-Normandie et Picardie, l'Etat, l'Europe (FEDER) voire des écoles dans le cadre précis des animations "nature" qui sont prodiguées chaque année.



Envisagées pour 2012, toutes sections confondues à 1 595 217€, **les recettes se sont montées, en réalité, à 776 997€ et étaient à 69% des recettes de fonctionnement** (contre 95% en 2011).

Les recettes d'investissement

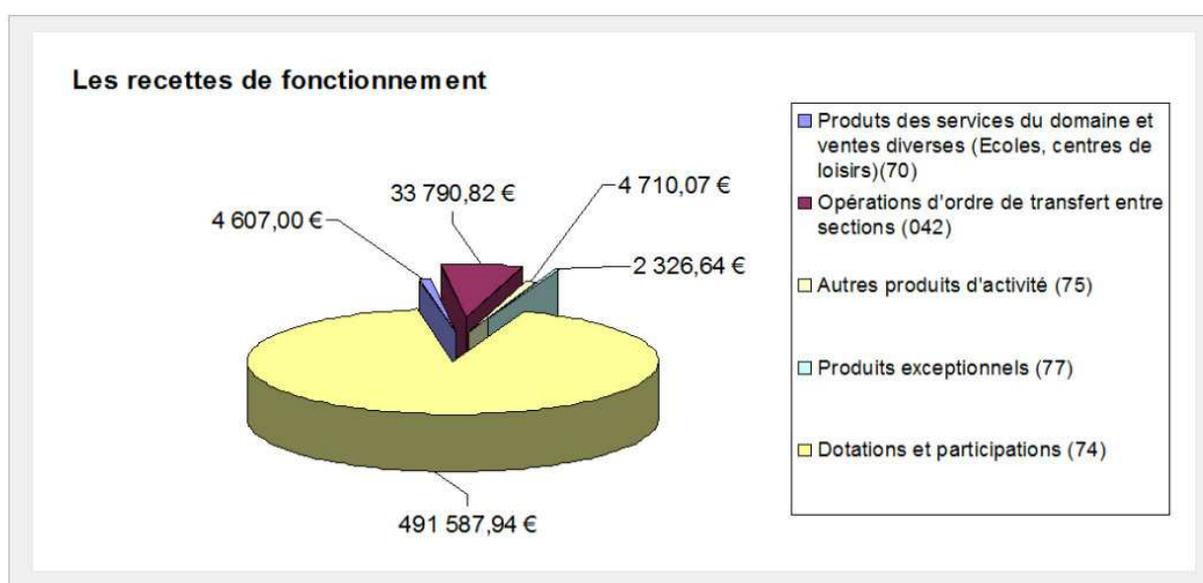
Parmi les recettes d'investissement, pour cette année, la part la plus importante est représentée par les recettes du chapitre 040 en raison des régularisations budgétaires imposées (rectificatifs d'écritures).

Ces conséquentes opérations vont être étalées sur 5 ans pour être acceptables budgétairement pour l'Institution interdépartementale. A noter que ces opérations d'ordre se retrouvent sur la plupart des chapitres des recettes d'investissement (13, 040, 20) et qu'il n'est pas possible de les distinguer clairement au sein de ce bilan d'activités annuel.

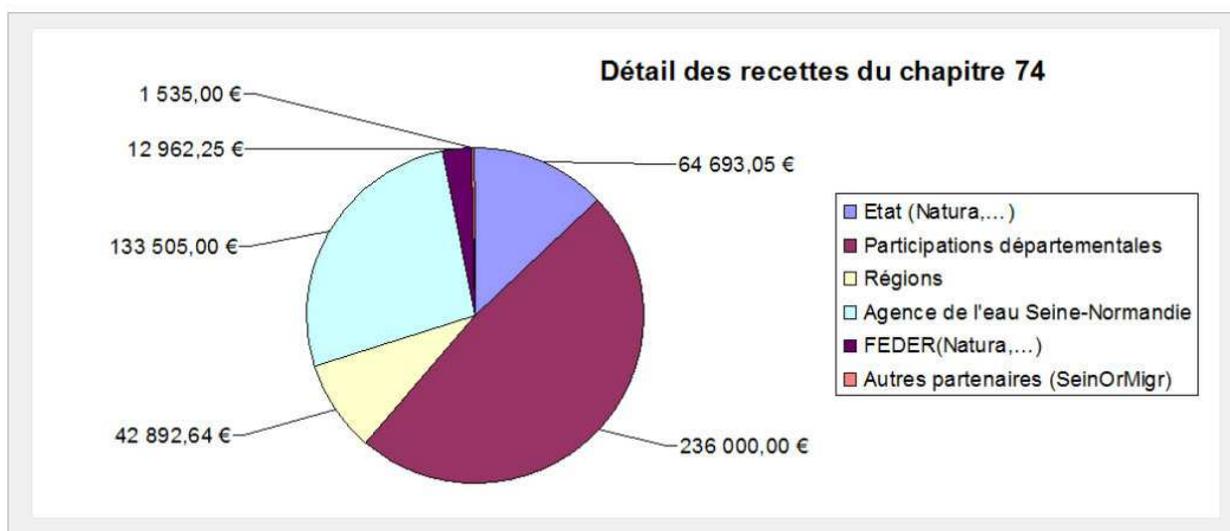
Toutes recettes confondues (hors rectificatifs d'écritures), la participation des Départements reste importante puisqu'elle représente 50% des recettes totales de l'EPTB pour 2012.

Les recettes de fonctionnement

Les principales recettes qui concernent cette section proviennent, en grande majorité, du chapitre 74 (91%).



Au sein de ce chapitre 74, se situent les recettes les plus importantes qui restent les dotations départementales. A elles seules, ces participations statutaires représentent 54% des recettes de cette section (hors rectificatifs d'écritures) contre 31% en provenance de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, 7% des régions, 3% du FEDER.



4. ANNEXES

Annexe : bilan des animations "nature" et "pêche" 2012

BILAN DES ANIMATIONS 2012

Animations " Au fil de la Bresle " sous-traitance CPIE / (EPTB Bresle)

| | | | | | |
|-------------------------------|----|-------------------|----------------------------|-------------------------------------|---|
| Ecole Brocéliande (Eu) | 76 | M Soulieux | Découverte écologique | 1 CE1 (22) | Nesle l'Hôpital (étang) / 26 mars |
| Ecole Brocéliande (Eu) | 76 | Mme Borgne | Découverte écologique | 1 CE1 (20) | Nesle l'Hôpital (étang) / 26 mars |
| Ecole de St Martin au Bosc | 76 | Mme Desenclos | Des sources à l'estuaire | 1 CE1/CE2 (27) | Vimeuse, Gamaches, Le Tréport / 29 mars |
| Ecole Brocéliande (Eu) | 76 | M Plaisant | Découverte écologique | 1 CE1 (22) | Nesle l'Hôpital (étang) / 29 mars |
| Ecole de Neuville-Coppegueule | 80 | Mme Cailleux | Découverte écologique | 1 TPS/PS/MS (22) 1 GS/CP/CE (22) | Nesle l'Hôpital (étang) / 2 avril |
| Ecole de Baromesnil | 76 | Mme Hébert | Découverte écologique | 1 CP (22) 1 CE1 (24) | Nesle l'Hôpital (étang) / 5 avril |
| Ecole de Neuville-Coppegueule | 80 | Mme Cailleux | Des sources à l'estuaire | 1 CE2/CM1/CM2 (31) | Vimeuse, Gamaches, Le Tréport / 5 avril |
| Ecole d'Aubéguimont | 76 | Mme Lestrat-Annet | Les poissons migrateurs | 1 CM1/CM2 (19) | Beauchamps (école station ONEMA) / 30 mars, 6 avril, 12 avril |
| Ecole Brocéliande (Eu) | 76 | Mme André | Des sources à l'estuaire | 1 CM2 (22) | Vimeuse, Gamaches, Le Tréport / 6 avril |
| Ecole Brocéliande (Eu) | 76 | Mme Devillepoix | Découverte écologique | 1 CE2 (24) | Nesle l'Hôpital (étang) / 6 avril |
| Ecole Primevère (Eu) | 76 | Mme Delestre | Découverte du Littoral | 5 cl de maternelles (130) | Le Tréport (falaise/estran) / 10 avril |
| Ecole Brocéliande (Eu) | 76 | M. Hagneré | Découverte du Littoral | 1 CE2 (24) | Le Tréport (falaise/estran) / 12 avril |
| Ecole de Gauville | 80 | Mme Janvier | Des sources à l'estuaire | 1 CE2/CM1 (21) 1 CM/CM (21) | Ménillet, Gamaches, Tréport / 13 avril |
| Ecole de Pierrecourt | 76 | Mme Dubuquoy | Lecture de paysage | 1 CE1/CE2/CM1/CM2 (21) | Nesle l'Hôpital (étang/coteaux) / 13 avril |
| Ecole de Pierrecourt | 76 | Mme Dubuquoy | Découverte écologique | 1 MS/GS/CP (19) | Nesle l'Hôpital (étang) / 13 avril |
| Ecole Brocéliande (Eu) | 76 | Mme Laboulais | Découverte du Littoral | 1 CP (22) | Le Tréport (falaise/estran) / 16 avril |
| Ecole Brocéliande (Eu) | 76 | Mme Robin | Découverte du Littoral | 1 CP (25) | Le Tréport (falaise/estran) / 16 avril |
| Ecole Brocéliande (Eu) | 76 | M François | Les ballastières | 1 CM2 (25) | Bouvaincourt/Bresle / 19 avril |
| Ecole du Mesnil Réaume | 76 | Mme Gignon | Découverte écologique | 1 CM1/CM2 (29) | Nesle l'Hôpital (étang) / 7 Mai |
| Collège Henry Dunant | 76 | Mme Brajard | Le Littoral et sa Géologie | 2 cl 5 ^{ème} (24+24) | Le Tréport /Le Hourdel / 7 Mai |
| Ecole d'Incheville | 76 | M Frayssinet | Découverte du Littoral | 1 CM2 (19) 1 CE2/CM1 (21) | Le Tréport (falaise/estran) / 11 mai |
| Ecole du Mesnil Réaume | 76 | Mme Gignon | Découverte du Littoral | 1 CE2/CM1 (31) | Le Tréport (falaise/estran) / 14 mai |
| Ecole d'Incheville | 76 | M Frayssinet | Découverte du Littoral | 1 CP/CE1 (22) 1 CE1/CE2 (21) | Le Tréport (falaise/estran) / 14 mai |
| Collège Henry Dunant | 76 | Mme Brajard | Le Littoral et sa Géologie | 2 cl 5 ^{ème} (25+26) | Le Tréport /Le Hourdel / 18 mai |
| Collège Blangy/Bresle | 76 | M. Benoit | Le Littoral et sa Géologie | 3 cl 5 ^{ème} (24+21+28) | Le Tréport /Le Hourdel / 21 mai |
| Collège Blangy/Bresle | 76 | M. Benoit | Le Littoral et sa Géologie | 2 cl 5 ^{ème} (24+25) | Le Tréport /Le Hourdel / 24 mai |
| Ecole Brocéliande (Eu) | 76 | Mme Dufresne | Les poissons migrateurs | 1 CM1 (31) | Eu (école station ONEMA) / 29, 31 mai et 12 juin |

| | | | | | |
|--|----|----------------|---|--|--|
| Ecole Brocéliande (Eu) | 76 | M. Goffette | Les poissons migrateurs | 1 CM1 (29) | Eu (école station ONEMA) / 4, 5 et 12 juin |
| Ecole St Pierre en Val | 76 | Mme Yvinec | Découverte du Littoral | 1 CE1/CM1 (20) | Le Tréport (falaise/estran) / 7 juin |
| Ecole Brocéliande (Eu) | 76 | Mme Leconte | Les poissons migrateurs | 1 CM1 (30) | Eu (école station ONEMA) / 4, 8 et 14 juin |
| Ecole de Tilloy-Florville | 80 | M. Marchand | Découverte écologique | 1 MS/GS (25) | Nesle l'Hôpital (étang) / 12 juin |
| Ecole d'Aigneville | 80 | Mme Desmarest | Découverte écologique | 1 GS/CE1 (18) | Nesle l'Hôpital (étang) / 12 juin |
| Ecole de Gamaches | 76 | M. Haudrechy | Découverte écologique | 2 GS (48) | Gamaches / 15 juin |
| Ecole de Dargnies | 80 | Mme Flicot | Découverte écologique | 3 cl de maternelles (70) | Nesle l'Hôpital (étang) / 18 juin |
| Ecole de Oisemont | 80 | Melle Bapst | Découverte écologique | 1 CP (24) | Nesle l'Hôpital (étang) / 22 juin |
| Ecole de Oisemont | 80 | Mme Legay | Découverte écologique | 1 GS (26) | Nesle l'Hôpital (étang) / 22 juin |
| Ecole d'Aigneville | 80 | Mme Desmarest | Découverte écologique | 1 GS/CP (20) | Nesle l'Hôpital (étang) / 25 juin |
| Collège Henry Dunant | 76 | Mme Brajard | Lecture de paysage | 2 cl 6 ^{ème} (26+26) | Aumale/Le Tréport / 25 Septembre |
| Ecole de Romescamps | 60 | M. Cheval | Des sources à l'estuaire | 1 CE2/CM1 (20) | Ménillet, Gamaches, Le Tréport / 9 octobre |
| Collège Henry Dunant | 76 | Mme Brajard | Lecture de paysage | 2 cl 6 ^{ème} (26+26) | Aumale/Le Tréport / 25 Septembre |
| 16 écoles primaires et 3 collèges | | | | 64 animations 1 555 enfants | |
| Animations de sensibilisation "nature et environnement" (EPTB Bresle / ASA) | | | | | |
| Ecole Maupassant | 76 | Mme Petit | Nature et milieux aquatiques sur le territoire communal | 1 CM2 (20) | Aumale / 12 avril matin |
| Ecole Maupassant | 76 | M Buée | | 1 CE2 (22) | Aumale / 12 avril après-midi |
| Ecole Maupassant | 76 | Mme Collette | | 1 CP/CE1 (23) | Aumale / 13 avril matin |
| Ecole Maupassant | 76 | Mme Prouvoyeur | | 1 CE2/CM1 (22) | Aumale / 13 avril après-midi |
| Ecole Maupassant | 76 | Mme Villetard | | 1 CM1 (26) | Aumale / 19 avril après-midi |
| Ecole Jeanne d'Arc | 76 | Mme Delahaye | | 1 CE2/CM1 (21) | Aumale / 11 mai matin |
| Ecole Jeanne d'Arc | 76 | Mme Rommens | | 1 CE2/CM2 (21) | Aumale / 11 mai après-midi |
| Ecole de Beauchamps | 80 | Mme Bastide | | 1 PS/MS (27) | Beauchamps / 16 mai matin |
| Ecole de Beauchamps | 80 | Mme Havarro | | 1 MS/GS (27) | Beauchamps / 16 mai après-midi |
| Ecole Brocéliande (Eu) | 76 | Mme Guillain | | 1 CE2 (24) | Eu / 18 mai matin |
| Ecole Brocéliande (Eu) | 76 | M Borgne | | 1 CM2 (26) | Eu / 18 mai après-midi |
| Ecole Beauchamps | 80 | Melle Naninck | | 1 CP/CE1 (25) | Beauchamps / 21 mai après-midi |
| Ecole Nazareth (Eu) | 76 | Mme Batté | | 1 CE2/CM1 (26) | Eu / 22 mai matin |
| Ecole Nazareth (Eu) | 76 | Mme Desanglois | | 1 CE1 (25) | Eu / 22 mai après-midi |
| Ecole Charles Fréchon (Blangy/Bresle) | 76 | Mme Moret | | 1 CP (24) | Blangy/Bresle / 24 mai matin |
| Ecole Charles Fréchon (Blangy/Bresle) | 76 | Mme Omer | | 1 CE1 (24) | Blangy/Bresle / 24 mai après-midi |
| Ecole Maupassant | 76 | Mme Lebègue | | 1 CE1 (26) | Aumale / 25 mai matin |
| Ecole Maupassant | 76 | Mme Thuillier | | 1 CP (26) | Aumale / 25 mai après-midi |

| | | | | | |
|--|----|------------------|---------------------------------------|--|---|
| Ecole de Liomer | 80 | Mme Abadie | | 1 CE1/CE2 (21) | Liomer / 1 juin matin |
| Ecole de Liomer | 80 | Mme Michel | | 1 CM1/CM2 (25) | Liomer / 1 juin après-midi |
| Ecole de Bouvaincourt | 80 | M. Foulon | | 1 CE2/CM1/CM2 (27) | Bouvaincourt/Bresle / 4 juin matin |
| Ecole de Bouvaincourt | 80 | Mme Gréboval | | 1 CP/CE1 (25) | Bouvaincourt/Bresle / 4 juin après-midi |
| Ecole Charles Fréchon (Blangy/Bresle) | 76 | Mme Carlus | | 1 CM2 (27) | Blangy/Bresle / 8 juin matin |
| Ecole Charles Fréchon (Blangy/Bresle) | 76 | Mme Byhet | | 1 CLISS (12) | Blangy/Bresle / 8 juin après-midi |
| 8 écoles | | | | 24 animations 572 enfants | |
| Animations "pêche" (EPTB Bresle) | | | | | |
| Centre La Hêtraie | 76 | M. Geiger | Pêche à la mouche | 4 animations (50) | Etang de Nesle l'Hôpital / 24 / 25 / 27 et 30 avril |
| Centre de Loisirs d'Aumale | 76 | Mme Heurtaux | Pêche | 1 animation (18) | Etang de Nesle l'Hôpital / 17 juillet |
| Centre de Loisirs Pastel (Mesnil-Réaume) | 76 | M. Videcoq | | 1 animation (20) | Etang de Nesle l'Hôpital / 18 juillet |
| Centre Calamel (Le Tréport) | 76 | Mme Cheminel | | 1 animation (20) | Etang de Nesle l'Hôpital / 20 juillet |
| Centre de Loisirs d'Aumale | 76 | Mme Heurtaux | | 1 animation (18) | Etang de Nesle l'Hôpital / 24 juillet |
| Centre de loisirs de Blangy s/Bresle | 76 | Mme Richet | | 1 animation (24) | Etang de Nesle l'Hôpital / 26 juillet |
| Centre de Loisirs d'Aumale | 76 | Mme Heurtaux | | 1 animation (18) | Etang de Nesle l'Hôpital / 7 août |
| Communauté de communes du Vimeu Industriel | 80 | M. Davergne | | 1 animation (16) | Etang de Nesle l'Hôpital / 9 août après-midi |
| Centre La Hêtraie | 76 | M. Geiger | | Pêche à la mouche | 2 animations (18) |
| 6 Centres | | | | 13 animations 202 jeunes | |
| Autres animations (EPTB Bresle + divers partenariats) | | | | | |
| Collège de Gamaches | 80 | M. Rougès | PDDCT du CG 80 | 2 classes de 4 ^{ème} (55) | Gamaches / 15 mars |
| Ecole LDM du Tréport | 76 | M. Turmel | Classe d'eau | 15 animations 5 classes de CE1/CE2 et CLIS (135) | BV de la Bresle / semaine 12, 13 et 14 |
| Public de particuliers | 80 | M. Désérable | Festival de l'oiseau (ONEMA) | 5 animations (57) | Beauchamps, Bouvaincourt et Nesle / semaine 17 |
| Ecole de Romescamps | 60 | Mme Gourier | Classe d'eau | 1 MS/GS (40) | BV de la Bresle / 15 mai |
| Collège Henry Dunant | 76 | Mme Brajard | Les invertébrés de la mare du collège | 1 classe de 6 ^{ème} (18) | Aumale / 8 octobre matin |
| Ecole de Romescamps | 60 | Mme Dagicourt | Des sources à l'estuaire | 1 GS/CP (20) | BV de la Bresle / 9 octobre |
| Collège de Grandvilliers | 60 | M. de Brackleire | Classe d'eau | 1 ULYSS (30) | BV de la Somme / 11 et 12 octobre |
| Collège Henry Dunant | 76 | Mme Brajard | Les invertébrés de la mare du collège | 1 classe de 6 ^{ème} (20) | Aumale / 15 octobre matin |
| Collège Henry Dunant | 76 | Mme Brajard | Les invertébrés de la mare du collège | 1 classe de 6 ^{ème} (20) | Aumale / 18 octobre après-midi |
| Ecole de Fouilloy | 60 | Mme Beaubecq | Des sources à l'estuaire | 1 CM1/CM2 (22) | BV de la Bresle / 19 octobre |
| Collège de Grandvilliers | 60 | M. de Brackleire | Classe d'eau | 1 ULYSS (15) | BV de la Somme / 22 novembre |
| 3 écoles / 3 collèges et Festivaliers | | | | 31 animations 432 personnes | |
| TOTAL | | | | 132 animations 2 761 participants | |



EPTB Bresle

Institution interdépartementale Oise / Seine-Maritime / Somme
pour la gestion et la valorisation de la Bresle

Reconnue Établissement Public Territorial du Bassin de la Bresle

**3 rue Soeur Badiou
76390 AUMALE
Tél : 02.35.17.41.55
Fax : 02.35.17.41.56**

courriel : institution.bresle@wanadoo.fr

www.eptb-bresle.com



Directrice de la publication : Marie-Françoise Gaouyer
Directeur de la rédacteur : Jean-Philippe Billard
Co-rédacteurs : Caroline Melet, Charles-Edouard Mackelberg,
Antoine Lefrancq, Pierre-Marie Michel et Jean-Philippe Billard
Relecture : Stéphanie de Saint Germain

Conception, textes et crédits photos : EPTB Bresle sauf indications contraires
Sources cartographiques : EPTB Bresle sauf indications contraires
IPNS

Juin 2013